

\$20,000,000 pour le chômage**Combien pour aider l'agriculture?**

A la session d'urgence qui vient de se terminer, le parlement canadien a voté \$20,000,000 pour parer au chômage au cours de l'hiver qui approche.

Il s'agissait de faire face à une situation plutôt extraordinaire et libéraux comme conservateurs ont été d'accord sur le principe qu'il fallait recourir à des moyens qui sortent de l'ordinaire. Aux grands maux, les grands remèdes; et personne ne songera à blâmer les membres du parlement canadien d'avoir voté ces \$20,000,000 pour aller au plus pressé et donner du pain à grand nombre d'ouvriers qui sont menacés d'en manquer.

Il fallait aller au plus pressé et on a bien fait. Mais maintenant si l'on ne veut pas encore l'hiver prochain se trouver en face d'une situation extraordinaire, il faut combattre le mal dans sa racine; il faut remonter à la cause première du chômage.

Pourquoi y a-t-il chômage dans les villes? Parce qu'il y a trop de population pour le travail que les industries peuvent fournir. Il y a trop de monde dans les villes parce que depuis des années déjà trop de cultivateurs ont émigré vers les villes. Et les cultivateurs ont quitté la terre parce que l'agriculture n'était plus suffisamment payante, qu'elle ne leur donnait plus un état de vie comparable à ce qu'ils pouvaient trouver à la ville. L'ignorance de cet état de choses, ou plutôt l'obstination à ne pas le voir, a fait qu'un beau matin, nous nous sommes réveillés en face de la crise du chômage.

Pour combattre la cause du chômage à sa source, il faut permettre au cultivateur d'augmenter ses revenus. Il y a des choses qui peuvent aider le cultivateur à mieux vendre, il y a d'autres choses qui peuvent le soulager des charges qui outrepassent ses revenus. Les uns et les autres de ces choses, il faudra s'en occuper à la session régulière de 1931.

L'augmentation du tarif sur le beurre est l'une des mesures qui permettront au cultivateur canadien de vendre son produit à un prix qui atteigne ou approche le coût de production. Le manufacturier qui produit à perte ferme ses portes. Le cultivateur, à force de cultiver à perte, pose des planches aux fenêtres et s'en va à la ville.

Aujourd'hui, des journaux, adversaires du gouvernement évidemment, jettent les hauts cris parce que le beurre est monté de 3 sous la livre. On ne dit pas à l'ouvrier, par exemple, que le beurre lui coûte encore 6 et 7 sous la livre de moins qu'à pareille date l'an dernier. Pourtant, si l'on calcule ce que représentent pour le cultivateur 6 ou 7 sous de moins par chaque livre de la production d'un troupeau d'une douzaine de vaches durant tout un été, on s'explique que le cultivateur soit dans la gêne et pas en mesure d'acheter autant de produits manufacturés qu'autrefois.

Si les cultivateurs du Québec ont demandé plus de protection sur les produits laitiers, principale source de revenu pour eux, s'ils ont voté pour les hommes qu'ils ont cru leur donner la meilleure garantie qu'ils auraient cette protection nécessaire, et aussi essentielle pour eux dans les circonstances que les \$20,000,000 aux chômeurs, c'est qu'ils en sentaient le besoin.

A entendre les discours en Chambre, la semaine dernière, reprocher à M. Bennett de négliger les agriculteurs, on croirait qu'il n'y a que dans l'Ouest qu'il existe des agriculteurs. C'est vrai que si l'on en juge par le nombre de cultivateurs en Chambre, on pourrait le croire. Mais tout de même, nous croyons que parmi la nouvelle députation de Québec, il se trouve des hommes capables de proclamer dans l'enceinte du parlement fédéral qu'il existe dans la province de Québec des cultivateurs dont les intérêts sont différents de ceux de l'Ouest, des cultivateurs pour qui la protection de l'industrie laitière est plus avantageuse que la réduction des droits sur les machines agricoles. Que le gouvernement nouveau pense un peu aux cultivateurs de l'Est, ce sera peut-être nouveau, mais ce ne sera pas de trop.

LE CREDIT AGRICOLE

Parmi les choses susceptibles de rendre moins lourdes les charges qui grèvent nos exploitations agricoles, nous en citerons deux à la hâte:

1.—Le crédit agricole à 4% ou 5%, pas plus.

Nous ne demandons pas \$20,000,000 pour soulager les cultivateurs, ceux de l'Ouest comme ceux de l'Est; nous demandons une diminution de 1% sur les prêts consentis aux cultivateurs.

Le gouvernement fédéral a voté \$10,000,000 qui peuvent être prêtés aux cultivateurs de toutes les provinces. Cette diminution d'intérêt de 1% ne représente que cent mille piastres (\$100,000) par année pour le gouvernement fédéral. L'intérêt à 5% seulement sur les \$20,000,000 consacrés au chômage représente à lui seul un million (\$1,000,000) par année. Aider les chômeurs dans le besoin, c'est bien; s'occuper de l'agriculteur avant qu'il devienne chômeur dans les grandes villes, c'est mieux.

LA TUBERCULINISATION

Un deuxième moyen, c'est la tuberculisation des troupeaux, aux trois conditions suivantes:

(a) Une indemnité plus élevée qui sera plus en rapport avec la valeur des animaux abattus.

(b) L'indemnité payée immédiatement afin de ne pas désorganiser pendant des mois une foule d'exploitations agricoles.

(c) L'épreuve à la tuberculine faite à l'époque la plus convenable pour les cultivateurs des différentes régions.

Si nous avons bonne souvenance, M. Sauvé et bien d'autres qui siègent à ses côtés à Ottawa ont réclamé ces mesures.

Nous pourrions ajouter une 4ème condition à la tuberculisation des troupeaux:

Aider aux cultivateurs ayant subi des pertes à se trouver d'autres vaches saines. Cette partie pourrait très bien rentrer dans les attributions du service provincial de la division animale, qui a déjà fait du gros travail en aidant à placer de bons taureaux à la tête d'un grand nombre de troupeaux laitiers de la province.

Ces conditions étant remplies, une foule de cultivateurs, malgré le peu de confiance qu'ils ont en la tuberculisation, l'accepteraient facilement comme un mal nécessaire peut-être, mais un mal qui ne fait pas trop mal.

Des renseignements particuliers nous permettent de dire aujourd'hui aux cultivateurs de la région de Montréal surtout qu'ils devraient faire d'actives démarches pour faire réaliser le programme ci-dessus et ensuite se soumettre à l'épreuve de la zone réservée.

Si les cultivateurs de la région de Montréal veulent garder pour eux autant que possible le marché de la métropole pour la vente de lait en nature, il va de leur intérêt aujourd'hui de

consentir, s'il le faut, quelques sacrifices d'opinions ou de convictions antérieures. Nous reviendrons sur le sujet. Pour le moment, nous soumettons ces quelques réflexions à l'attention de nos législateurs à qui incombera le devoir de préparer le travail de la prochaine session fédérale.

Donat-C. NOISEUX

La Société de Production animale du Comté des Deux-Montagnes

Par Gustave Toupin, professeur à l'Institut Agricole d'Oka

Nos lecteurs liront avec intérêt l'article de M. Toupin sur la Société de production animale du comté des Deux-Montagnes que nous avons annoncé la semaine dernière en parlant de l'exposition agricole de Sainte-Scholastique.

M. Toupin a écrit cet article pour la "Revue de l'A. O.". Celle-ci a bien voulu nous en passer une copie.

* * *

Les lecteurs de la "Revue de l'A. O." connaissent déjà la Société de Production animale du comté des Deux-Montagnes. Ils seront intéressés, croyons-nous, d'avoir quelques informations concernant l'organisation de cette société et d'en apprendre les résultats obtenus après quatre années d'existence.

Rappelons tout de suite que c'est en mai 1926 que fut organisée cette société par le signataire de cet article. Le but que nous poursuivons par cette Association est l'avancement économique de ses membres par l'amélioration de leur élevage en général, de leur bétail laitier tout particulièrement.

Pour atteindre notre objectif, quatre moyens fondamentaux sont mis en oeuvre: 1. — Le contrôle du système de culture, en d'autres termes, l'organisation de la production des aliments appropriés au bétail. 2. — Le contrôle de tous les sujets d'élevage, savoir: le choix des vaches laitières, des taureaux reproducteurs et des génisses destinées à l'élevage. 3. — Le contrôle de l'alimentation. 4. — Le contrôle laitier. (Depuis juin 1930 la détermination pour chaque vache du coût de sa nourriture).

L'Institut agricole de l'élevage, Notre Société fonctionne par la coopération du Service de l'Élevage à Québec, de l'Institut Agricole d'Oka et de l'agronome du comté.

Notre Société de l'Élevage à Québec contribue à notre travail, (a) par des directives générales; (b) par le paiement du matériel nécessaire au contrôle laitier, savoir: boîtes, bouteilles, acide, papeterie; (c) par l'achat des articles de bureau et le paiement de toutes dépenses occasionnées par le maintien de la Société.

L'Institut agricole de l'élevage, (a) en mettant gracieusement son laboratoire du lait à la disposition de l'Association; (b) en offrant un local spécial pour le bureau où sont tenus les registres; (c) en organisant des cours abrégés spécialement et uniquement pour les membres de cette association; (d) enfin, en ajustant durant la période scolaire, les programmes de cours de façon à pouvoir laisser aux professeurs chargés de ce travail, le temps voulu pour le mener à bonne fin.

L'agronome du comté aide au recrutement des membres, encourage les cultivateurs à poursuivre ce travail spécial et organise la ferme au point de vue de la production des aliments appropriés au bétail.

Notre service n'a pas de président et pas d'officiers. Assisté du professeur A. Leduc, nous dirigeons et surveillons au nom du Service de l'Élevage, de l'Institut et de l'agronome, tout le travail que comporte l'exécution du programme d'action.

Pour être admis dans cette association aucune contribution en argent n'est exigée de ses membres. Chacun s'engage pour cinq ans à suivre dans toute la mesure du possible le programme donné par le directeur général et à faire ponctuellement et soigneusement le contrôle laitier et celui de l'alimentation. Advenant le cas où un membre manifeste après un certain temps peu d'intérêt, fait mal le contrôle laitier, néglige l'application de l'un des moyens fondamentaux d'amélioration, son élève, il est mis hors de l'Association d'après les motifs les plus sérieux.

INFORMATIONS GENERALES

Pour bien apprécier les résultats obtenus à date par notre Société il est bon ici de posséder les informations suivantes.

Les vaches laitières soumises à notre contrôle en 1926 et dans les années subséquentes étaient dans la mesure de 90% des croisées, soit Holstein, soit Ayrshire. La majorité cependant étaient des Holsteinoises. A leur entrée dans la Société, les membres possédaient bien peu de sujets pur sang. Un grand nombre de ces vaches à lait avaient été achetées en dehors de la région.

Nos délégués à Londres

Le premier ministre annonce qu'il s'en va à Londres en compagnie de M. Hugh Guthrie, ministre de la Justice, de M. Maurice Dupré, solliciteur général, de M. H. H. Stevens, ministre de l'Industrie et du Commerce du Dr T. J. Coates, statisticien en chef du Dominion, de M. Read, conseiller juridique aux Affaires étrangères.

gion. Appréciables au point de vue de leur rendement ces bêtes, en général, étaient déjà considérablement améliorées, produisant au-dessus de la moyenne, soit environ 5,500 livres de lait dosant 3.50% de gras. En 1926, l'élevage des génisses ne se faisait pas intensément auprès de nos membres. On se ressentait encore des habitudes prises avant cette époque, de s'approvisionner de vaches en dehors de la ferme. C'est dire que le nombre des taureaux pur sang était fort limité. La tendance générale toutefois était vers le retour à l'élevage vu les nombreux ennuis que causait aux producteurs de lait, l'achat de vaches éprouvées ou non-élevées à la tuberculine. Les membres de notre société qui vendaient leur lait en nature alimentaient leurs bêtes abondamment, généralement trop. Ceux qui écoulèrent leur lait aux beurriers nourrissaient plutôt parcimonieusement leurs bêtes. L'alimentation, pour n'être pas toute quantitativement défectueuse, était cependant qualitativement mauvaise. Les rations étaient fort mal équilibrées dans leurs principaux nutriments. On comprend pourquoi la plupart des producteurs de lait dépassaient les limites de l'alimentation quantitative. Peu au courant des règles de l'alimentation rationnelle du bétail, nos membres, pour la plupart, n'étaient pas très bien renseignés sur les autres points de la doctrine de l'élevage, particulièrement concernant les méthodes de production économique des jeunes animaux. En résumé, nos membres, à leur entrée dans notre société, étaient plus habiles producteurs de lait que bons éleveurs.

PROGRAMME D'ACTION

Le but de notre Association, avons-nous dit, était de travailler à l'avancement économique de ses membres par l'amélioration du bétail laitier tout particulièrement. Les efforts de notre société devaient donc tendre à augmenter, et le plus économiquement possible, le rendement des vaches sous contrôle, et à produire des génisses de haute qualité, devant produire plus de lait que leurs mères.

Pour atteindre son objectif, le programme détaillé suivant a été accepté par notre Association:

1o Organiser la ferme en vue de produire les aliments appropriés au bétail;

2o Faire le contrôle du rendement de chaque vache devant produire pendant au moins dix mois (base de la sélection);

3o Tenir à la tête du troupeau un taureau pur sang à mérites reconnus;

4o Faire un élevage rationnel des jeunes animaux;

5o Alimenter rationnellement et économiquement le bétail, et cela, d'après une circulaire écrite spécialement à cet effet;

6o Acheter les concentrés en coopération, et d'après une formule de mélange appropriée aux fourrages servis dans la ration;

7o Faire des rapports mensuels précis au secrétariat sur la production de chaque vache et sur la rationnement;

8o Se soumettre à la direction donnée.

Chacun des articles de ce programme d'action a été expliqué, 1o dans des cours abrégés; 2o dans des visites à domicile; 3o dans des circulaires. L'organisation de la ferme a été faite là où les besoins s'en faisaient sentir, sous la direction de l'agronome du comté. L'exécution du programme d'action est soumise à une surveillance attentive. Si un membre ne l'observe pas dans toute la mesure du possible, il est tout simplement mis de côté.

RESULTATS GENEREUX OBTENUS

Les résultats de notre travail à date sont les suivants:

1o Sur 84 membres qui sont venus se joindre depuis 1926 à notre Association, 34 seulement ont persévéré. Des 40 membres enrôlés la première année, 17 seulement nous sont restés fidèles depuis quatre ans. Voilà qui démontre qu'il n'est pas facile d'entraîner la masse des producteurs agricoles à appliquer des programmes de rénovation agricole.

2o L'organisation systématique de la ferme pour la production des aliments appropriés au bétail, a été faite sur 28 fermes.

3o Tous nos membres possèdent des taureaux pur sang, provenant sauf quelques rares exceptions, de vaches des mieux qualifiées.

4o L'élevage des génisses se pratique sur une haute échelle et d'après les méthodes rationnelles. La plupart de ces génisses sont produites sans lait écramé, alimentées d'après la méthode dite: "Alimentation minima au lait entier" ou bien, avec moulées spéciales.

5o Les concentrés s'achètent en coopération sous notre direction, et d'après des formules de mélange appropriées au fourrage servi dans les rations.

6o Dix-huit de nos membres factuels font maintenant, en tout ou en partie, un élevage d'animaux pur sang. De ce nombre neuf possèdent des sujets de tout premier choix tant en production qu'en conformation.

7o Dans un comté où l'on ne comptait pas sans deux ou trois exceptions un seul éleveur de réputation, il y a cinq ans, dix-huit maintenant se font une compétition courtoise au milieu de leurs concitoyens et à l'Exposition du comté.

8o Les pères de famille suivent le programme de leur Société avec attention; tout un groupe de leurs jeunes gens sont épris du goût de l'élevage du bétail et cela avec beaucoup d'enthousiasme. A n'en pas douter, d'ici quelques années, le comté des Deux-Montagnes comptera quelques douzaines de meilleurs éleveurs de la province, tant éleveurs de Holstein que de Ayrshire.

RESULTATS PARTICULIERS

Les rendements moyens en lait par troupeau ont augmenté et cela considérablement en certains cas. Sont responsables de cette augmentation à date:

1o L'élimination des laitières médiocres;

2o L'allongement de la période de lactation;

3o Le vêlage d'automne;

4o La bonne alimentation tout le long de l'année, particulièrement par l'emploi d'un bon mélange de concentrés appropriés au fourrage servi.

Nos lecteurs liront avec intérêt et édification les chiffres publiés dans les deux tableaux suivants, chiffres qui se passent de commentaires:

TABEAU 1

Production moyenne par vache dans 27 troupeaux contrôlés depuis 3 ans.

	1927	1928	1929
Moyenne en lait (livres)	6457.32	7183.61	7194.85
Moyenne en gras (livres)	220.39	244.62	252.22
Pourcentage de gras	3.41	3.41	3.51
Nombre de vaches	348	310	282

TABEAU 2

Classement des membres par rapport au rendement moyen du troupeau en gras pour vaches contrôlées 8 mois et plus, année 1929-1930.

Noms des membres	Nombre de vaches contrôlées 8 mois et plus	Rend. moyen en lait (livres)	% de gras	Rend. moyen en gras
1—A. Laframboise	5	10686	3.21	342.57
2—P. Gratton	3	8820	3.74	330.23
3—A. Leduc	16	9308.7	3.26	304.03
4—O. Laurin	5	8929	3.31	295.25
5—F. Ouellette	9	7067.77	3.63	288.87
6—A. Fournier	8	9032.12	3.15	284.36
7—J. Bertrand	6	7203.10	3.84	276.32
8—J. Daoust	7	8788.57	3.08	270.84
9—R. Laurin	9	7167.56	3.75	268.54
10—A.-P. Bélisle	8	7266.83	3.66	266.10
11—A. Nepveu	9	6816.66	3.89	265.24
12—A. Fortier	13	6944.00	3.81	264.51
13—J. Legault	9	7617.20	3.47	264.45
14—Alb. Daoust	17	8248.65	3.18	262.33
15—A. Drouin	19	8394.74	3.12	262.03
16—R. Paiement	18	6649.67	3.85	256.60
17—M. Charbonneau	12	6916.50	3.62	250.36
18—F. Sauvé	11	6556.00	3.66	240.22
19—S. Laframboise	14	7436.00	3.20	238.28
20—N. Guindon	14	6426.43	3.66	235.36
21—D. Larose	6	6580.00	3.51	231.17
22—C. Masson	19	5921.31	3.77	223.48
23—J.-P. Gratton	3	5936.67	3.75	222.48
24—O. Daoust	13	6323.46	3.51	222.05
25—E. Renaud	13	6308.08	3.45	217.31
26—J. Lalonde	9	5505.70	3.89	213.94
27—A. Carrière	9	5996.11	3.51	210.24
28—J. Sauvé (fils)	8	5526.25	3.74	206.45
29—E. Renaud	6	5749.67	3.43	197.33
30—H. Pominville	6	4905.83	3.98	195.41
31—RR. SS. de la Congrégation	12	5400.83	3.52	190.37
32—A. Ethier	10	5115.00	3.70	189.42
33—RR. SS. Grises	8	5062.50	3.54	179.00
34—Ed. Renaud	7	5298.57	3.40	166.47

TRIBUNE LIBRE**L'affaire du Lac Saint-Jean**

Par Emile SCHMITT

(Suite)

Actuellement la Shawinigan qui a construit la ligne de transmission Alma-Québec, qui sert et servira de plus en plus à exporter l'électricité produite au Saguenay, hors du Saguenay, a acquis le contrôle de la Duke-Price.

Pourtant, pour excuser aux yeux des cultivateurs inondés du Lac Saint-Jean l'odieuse injustice dont ils étaient victimes et ainsi les amener à se résigner, on faisait miroiter à leurs yeux l'extraordinaire développement industriel de la région qui devait assurer la perte de leurs propriétés. Ils n'ont pas même l'avantage de voir passer à leur nez cette électricité qui sol-disait devoir enrichir tout le monde chez eux; ils peuvent contempler les inesthétiques et encombrantes tours de la transmission et les fils qu'elles supportent et c'est tout. Jamais le chômage et la misère, sa compagne inséparable, n'ont été plus grands que l'hiver dernier dans les petites villes industrielles de Chicoutimi et des environs. Sans la Saint-Vincent de Paul, aidée par les municipalités, la détresse de certaines familles aurait été effroyable; aussi, les départs non seulement à Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, mais à Roberval, Normandin et autres paroisses du Lac Saint-Jean ont-ils été très nombreux le printemps dernier et un bien plus grand nombre seraient partis s'ils en avaient eu les moyens. Une partie de ces gens sont allés à Beauharnois. Là, à part de l'inondation, l'histoire du développement des pouvoirs du Saguenay est en train de se répéter; je reviendrai plus tard là-dessus.

Je parlais, il y a un instant, de la Shawinigan; ceci me rappelle qu'il m'a été rapporté une chose que je n'ai pu vérifier mais qui, si elle est vraie, jette certain jour sur l'issue étonnante des procès jugés jusqu'ici entre la Duke-Price et les cultivateurs lésés, c'est que le juge Bouffard, devant lequel toutes ces causes, à part la première, ont été plaidées et qui a toujours donné tort aux cultivateurs à un de ses fils avocat de ladite Shawinigan!

Autre chose encore: pendant un certain temps au mois de mars dernier, un rumeur persistante dans la région, voulait que le gouvernement provincial, conscient du rôle peu honorable joué par lui dans toute cette affaire, désirant surcroît d'en finir une bonne fois, avait fait pression sur la Duke-Price pour l'amener à consentir à la nomination d'une nouvelle commission d'arbitrage afin de régler au plus vite l'irritante question de l'expropriation; peut-être y eut-il intervention en haut lieu en faveur des victimes, peut-être aussi espérait-on que l'issue décevante des premiers procès déciderait ceux dont les causes étaient pendantes à s'arranger à l'amiable et les rendrait plus contents; toujours est-il que le 27 mars, dernier parut dans le "Progrès du Saguenay" un communiqué officiel de la Cie Duke-Price signé par Geo. Low, surintendant. Le même document a dû aussi paraître dans les journaux de Québec; le voici en entier: "La Cie refuse de soumettre de nouveau à l'arbitrage les quelques réclamations du Lac Saint-Jean qui n'ont pas encore été réglées. Les réclamants, dont les causes sont actuellement devant les tribunaux ont refusé d'accepter la juridiction d'une commission d'arbitrage d'urgence nommée et dont les services ont été à leur disposition, sans frais pendant une période de plus de deux ans."

"On a consenti à l'ajournement de 25 causes soumises aux tribunaux et inscrites pour la semaine courante, par suite seulement du retard accidentel dans la transmission d'une lettre contenant le refus sus-mentionné parce que l'on désirait conséquemment, ne pas prendre par surprise les autres intéressés. (Voilà bien du scrupule tout à coup. Est-ce qu'on s'est gêné pour surprendre le monde en juillet 1926?)

"La Cie est encore disposée à régler à l'amiable toutes les réclamations, en prenant pour base les montants déjà déposés, avec, en plus un pourcentage représentant la somme qu'elle serait obligée de déboursier dans les actions intentées devant les tribunaux aussi promptement et sans plus de délais."

"Les jugements déjà rendus démontrent que les offres qui ont été faites sont suffisantes sauf deux cas, et ils justifient absolument la procédure sus-mentionnée. Des deux cas l'un est sans importance, et quant à l'autre le juge Bouffard a déclaré, sur le banc, que le juge en chef de la cour d'appel avait informé que, si la Cie en appelait comme le propriétaire l'avait fait, les offres faites par la Cie auraient été tenues comme suffisantes et les frais accordés en conséquence."

"Jusqu'à ce jour, les règlements suivants ont été conclus: "A l'amiable, 539. "Par la commission du Lac Saint-Jean, 85. "Devant les tribunaux, 18. "Actuellement devant les tribunaux, 34. "Signé: Duke-Price Limited,

par Geo. Low, surintendant.

D'après cette lettre, il est clair que des démarches avaient été faites, que la Cie refusait de les accepter, qu'elle s'en tenait à ses offres primitives, lesquelles, offertes, en comparaison de ce que ça valait réellement pour elle, étaient notoirement insuffisantes. On sait que le total payé jusqu'au mois de mai 1928 pour 27,351 acres 16-100 fut de \$1,480,400.37, soit exactement une moyenne de \$54.12 sous 1-2 par acre, que la plupart de ceux qui avaient réglé à cette date avaient réussi, après quantité de démarches et de nombreux voyages à Roberval, à faire augmenter un peu les premières offres de la Cie, qui, telles que faites, n'atteignaient pas la moyenne de \$50 l'acre. On voit encore que jusqu'au 27 mars 1930 il y eut d'effectués 642 règlements en tout, dont 539 à l'amiable, 85 par la fameuse commission Mercier, 18 par les tribunaux et enfin 34 propriétaires pas encore indemnisés et dont les causes sont pendantes.

Les lecteurs du "Bulletin" se demanderont peut-être pourquoi il y eut si peu de cas réglés par la fameuse commission Mercier pendant les deux ans qu'elle a, je ne dis pas fonctionné, mais, vécu, elle qui devait soi-disant faire droit d'une façon raisonnable et satisfaisante aux réclamations de tous ceux qui ne pouvant s'entendre avec la Cie, s'adressaient à elle? Tout simplement parce que naïvement sa soi-disant indépendance vis-à-vis la Duke-Price, son droit (théorique seulement, et jamais pratique) de décider en dernier ressort du montant des dommages dus et payables par la Cie à ceux qui lui soumettaient leurs réclamations et accepteraient sa juridiction, elle n'était en pratique qu'une doublure de la Duke-Price. Ses décisions, elle les basait sur les offres de la Cie. Un certain nombre de réclamants, qui trouvaient insuffisantes les offres de celle-ci, mais ne voulaient pas ce pendant plaider avec elle, estimant avec raison que ce serait la lutte du pot de terre contre le pot de fer, et qui s'étaient adressés à la commission, l'ont plantée là et sont retournés s'arranger avec la Cie. D'autres, plus nombreux, ont attendu après ses premières décisions et quand ils ont vu qu'il n'y avait pas plus de justice à attendre d'elle que de la Cie, ont réglé, tant bien que mal, plutôt mal que bien, directement avec cette dernière, se disant non sans raison, que, mordu d'un chien ou mordu d'une chienne, ça revenait à peu près au même. Quelques paroles échappées à un des commissaires alors que tous trois visitèrent la demande la propriété d'un des inondés de Péribonca, donneront une idée du rôle pour le moins inutile joué par la commission dans toute l'affaire. Le propriétaire se débattait de son mieux pour prouver que sa propriété valait plus que le prix que les commissaires, se guidant sur les offres-estimées de la Cie, étaient disposés à lui accorder. Convaincu de la justice de sa demande, mais de l'absence de la justice de la Duke-Price, un de commissaires lui

TRIBUNE LIBRE

(Suite de la première page)

d'appel, les offres de la compagnie seraient maintenues. Je n'ai pas besoin d'attirer l'attention de vos lecteurs sur la grande importance et l'extrême gravité de ce passage de la lettre Duke-Price. Je n'ai pas assisté aux procès durant lesquels le juge aurait fait cette déclaration et par conséquent je ne sais s'il l'a vraiment faite. Pourtant de deux choses l'une: ou bien il a fait cette déclaration ou bien il ne l'a pas faite. Dans ce dernier cas ce serait alors une manœuvre du surintendant de la Duke-Price, Geo. Low, qui, connaissant d'avance, soit par les décisions rendues antérieurement soit de toute autre manière, celles qui seraient rendues dans les causes encore pendantes, prenait ce moyen de décourager d'avance ceux des cultivateurs lésés qui auraient quelque velléité d'aller en appel; mais alors si la chose est fautive, il aurait dû, quand même surintendant, être désavoué par la compagnie. En tous cas ça permettrait de se faire une idée des procédés du personnage et confirmerait ce que j'en ai dit précédemment. D'un autre côté si le juge Bouffard a réellement fait la déclaration que la lettre Low lui attribue, c'est encore beaucoup plus grave et il justifie pleinement la lettre de "Paysan canadien" parue dans vos colonnes le 4 courant, demandant une enquête royale sur l'administration de la justice dans cette province. Là encore il y a deux hypothèses à examiner. Si le juge en chef de la Cour d'appel n'a pas donné au juge Bouffard l'information que celui-ci prétend en avoir reçue, ce dernier est indigne de la haute fonction qu'il remplit si mal. S'il l'a réellement donnée, ce peut être en réponse à une demande du même juge Bouffard; alors son devoir dans les circonstances toutes spéciales entourant ces causes, aurait été de garder pour lui son opinion et de répondre par une polie mais ferme fin de non-recevoir à la demande tout à fait insolite qui lui était faite. Je sais que quand il s'agit d'un point de droit un peu obscur, de l'interprétation d'un texte ambigu, un juge, à défaut de recourir aux textes explicatifs des nombreux auteurs et commentateurs qui ont écrit de volumineux recueils sur de tels sujets, peut exceptionnellement, mais seulement après l'audition des causes et pour s'éclaircir avant de décider, consulter soit un très éminent avocat, soit un autre juge reconnu pour une indiscutable compétence sur telle ou telle partie du droit, soit droit civil, criminel, commercial, constitutionnel, municipal, etc., etc.; mais même dans ce cas il ne doit pas rechercher l'opinion de quelqu'un d'intéressé, même très indirectement, dans les causes qui lui ont été soumises et encore moins celle de juges devant qui ces mêmes causes eussent été portées de nouveau, et rendre publiques, pour intimidation, les réponses reçues.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Quoi qu'il en soit de ces diverses hypothèses, il y a là, dans l'une ou l'autre, beaucoup plus qu'il n'en faut pour d'abord autoriser les cultivateurs intéressés à réuser ces divers représentants de la justice et, ce qui est beaucoup plus grave, pour confirmer les doutes et le scepticisme qui ont de plus en plus cours dans le public touchant l'indépendance et l'impartialité de la magistrature en général.

Je devais, M. le Directeur, dans cette lettre, pour faire suite aux précédentes sur le même sujet, dire aux lecteurs du Bulletin ce que, dans l'affaire du développement des pouvoirs d'eau du Saguenay, les dirigeants de la province auraient dû faire dans le passé au lieu de ce qu'ils ont fait et par là même indiquer la ligne de conduite qu'ils devraient tenir à l'avenir.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

Enfin si c'est ce même juge en chef qui, sans que la chose lui ait été demandée, et parlant apparemment pour toute la Cour d'appel, a donné cette information au juge de la Cour de Roberval, il a outrepassé ses droits et devoirs, gravement manqué de tact, foulé aux pieds les plus élémentaires convenances et cherché à exercer, en dictant en quelque sorte à un juge d'une Cour inférieure les arrêts qu'il devrait rendre, une influence tout à fait indue.

dans des cas analogues; mais voilà l'après-vente de toutes sortes de considérations relatives à cette affaire si importante en elle-même d'abord, mais ensuite et surtout par le très dangereux précédent qu'elle constitue et par les indications qu'elle fournit sur l'audace et les méthodes malhonnêtes des *schemers* de la haute finance, ainsi que sur les inexplicables complaisances de nos gouvernants à leur égard, je n'ai pas encore entamé cette dernière partie du sujet dont l'entretien de vos lecteurs depuis quelque temps déjà; aussi vais-je bien être obligé, ayant été de reste long pour aujourd'hui, de remettre la suite à une prochaine fois et cela d'autant plus que plus on y réfléchit, plus on s'aperçoit que, malgré de très nombreuses lacunes en fait de renseignements, il y a et il y aura toujours de quoi à dire sur la tragédie du Lac Saint-Jean. D'ailleurs j'ai été contraint par divers travaux et plusieurs circonstances d'interrompre plusieurs fois avant de pouvoir l'achever aujourd'hui, 8 septembre, durant la veillée. J'espère que tous vous m'excuserez et sur ce, vous remerciez. M. le Directeur, de votre généreuse hospitalité et ceux de votre bienveillante attention, je demeure, votre tout dévoué.

Emile SCHMITT.

Saint-Prime.

L'agriculture ou l'automobile?

St-Joseph de St-Hyacinthe, 31 août 1930.

M. le directeur.

C'est la deuxième fois que j'écris dans le Bulletin. Si vous voulez me le permettre, c'est encore pour parler du fameux accord commercial avec la Nouvelle-Zélande que j'ai toujours considéré comme injuste pour le cultivateur. Par le temps qui court, il en est beaucoup question dans les journaux. Je dois féliciter la *Patrie* qui a donné sa manière de voir qui est tout à fait juste, et le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, qui a donné son opinion à peu près dans le même sens que la *Patrie*. Plusieurs autres journaux ont des idées bien curieuses; on croirait qu'ils veulent la ruine du cultivateur, c'est-à-dire qu'ils seraient prêts à laisser entrer le beurre en franchise au Canada, sous prétexte, que l'on ne pourra plus vendre d'automobiles à la Nouvelle-Zélande. Eh bien! mon Dieu, laquelle des deux doit périr? Est-ce l'agriculture ou l'industrie automobile? Je crois que ce doit être plutôt l'industrie de l'automobile, parce que c'est l'agriculture qui est la base de la prospérité du pays. La vérité c'est que le danger pour l'industrie manufacturière mentionnée n'est pas si grand pour l'agriculture, mais j'ai bien confiance que le nouveau gouvernement ne se laissera pas influencer. D'ailleurs, il vient de recevoir un mandat du peuple qui a eu confiance en la protection que M. Bennett a prêchée dans la dernière campagne; c'est surtout la province de Québec qui a manifesté le plus de confiance en la protection et M. King en a reçu une dure leçon, qu'il n'oubliera pas.

Depuis quelques années l'automobile a fait la guerre à l'agriculture: il a commencé par lui ôter le commerce du foin qui ne vaut plus rien, et aujourd'hui, il est en train de tuer l'industrie laitière; je parle pour le Canada seulement. C'est que nos hommes d'Etat ont fait des mauvais traités, et nous, cultivateurs, nous en subissons les conséquences.

Bien à vous,

Eugène LEMONDE

* * *

Note de la rédaction: Comme on le constatera, la publication de cette lettre a subi un peu de retard. La session d'urgence vient de donner la réponse désirée par notre correspondant, qui craignait que l'intérêt des manufacturiers d'automobiles l'emporte encore sur l'industrie laitière, la base de notre agriculture.

Les besoins du

Témiscamingue

St-Isidore, Laverlochère, Témis, 3 septembre 1930

M. le Rédacteur,

Bulletin des Agriculteurs,

Montréal.

M. le Rédacteur,

Je viens en Tribune Libre pour la deuxième fois. Ma première lettre a paru le 22 mai 1930, alors que je demandais des députés cultivateurs pour Ottawa. Quel fut mon grand plaisir le soir du 28 juillet d'apprendre la bonne nouvelle que M. Charles Bellef, le brave cultivateur, était élu. Ce fut une victoire pour les cultivateurs qui réclamaient la protection contre le beurre de la Nouvelle-Zélande et l'abolition de la loi d'immigration de l'Europe centrale, surtout de l'Europe centrale.

Le nouveau premier ministre, M. Bennett a promis le développement des chemins de fer au Canada; eh bien, je crois que ce serait le bon temps de continuer le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à Rouyn, car ce serait un gros avantage pour les cultivateurs du Témiscamingue pour écouler leurs produits à Rouyn, où la population va si rapidement augmenter quand le marché des mines va reprendre, bien qu'à cette époque on traverse une crise depuis le "krach" de la bourse. En continuant le chemin de fer jusqu'à Rouyn, ça donnerait de l'ouvrage aux gens des paroisses du Témiscamingue et de Rouyn et on assurerait l'ouverture de plusieurs nouvelles paroisses du nord de Guérin et Nédélec.

Pour ce qui est du gouvernement de Québec, il est à désirer que les cultivateurs fassent des suggestions pour avoir de l'argent pour l'équipement des terres. Les terres plates ont eu beaucoup à

souffrir de l'inondation cette année et beaucoup de récoltes ont été manquées pour cette raison. Il faudrait encore des demi-licences pour les automobiles, un crédit agricole pour les colons, une institutrice pour chaque paroisse ou un maître pour l'école du soir, ayant un diplôme d'école normale et une haute instruction sur l'agriculture, pour enseigner aux jeunes gens et jeunes filles de la campagne, que leurs parents ne peuvent pas envoyer aux collèges ou aux convents.

Une autre chose qui est dans un état lamentable, au Témiscamingue, c'est l'élevage du cheval. En l'année 1929, on en importait ici 46 charrs, soit 475 chevaux, pour la valeur de \$76,000.

Pour remédier à cette situation, il faut encourager l'élevage du cheval et surtout donner une prime spéciale pour le cheval de race canadienne. Cette suggestion a été faite déjà par l'Union Catholique des Cultivateurs du comté de Témiscamingue. La cause regrettable de la disparition de la race canadienne, c'est qu'au lieu de chercher l'homme le plus populaire qu'il peut trouver dans la paroisse. Alors après lui avoir raconté la plus belle aventure, et ce n'est pas très long, il réussit à lui faire accepter l'achat d'un beau couple de renards avec toutes les meilleures garanties imaginables. Il lui parle de débentures, etc., et il le trompe si bien, qu'il obtient de lui faire dire qu'il est possesseur d'un couple de renards, que ce soit vrai, ou non. Maintenant les débentures et les renards, ça va marcher! Allons: nous faisons une petite tournée dans la paroisse, et la société est vite organisée. L'homme populaire est nommé président. Pierre, Jean, Jacques, etc., etc., sont aussi dans l'affaire, mais les profits n'arrivent pas la même année. Le cultivateur doit-il acheter des renards? S'il le veut absolument, c'est son affaire. Mais les cultivateurs ont-ils le moyen d'acheter des renards? Voilà la question et je réponds, très rares sont ceux-là. Je ne veux pas déplaire à ceux qui sont riches, mais il faut considérer que cet argent a été amassé à prix de sacrifices et qu'il n'est pas toujours agréable de le perdre ou de le donner aux passants. Combien y a-t-il de cultivateurs qui ont eu, eux-mêmes l'idée d'acheter des renards? Le nombre est très limité, je crois. Pourquoi le cultivateur est-il entraîné dans cet élevage? Probablement parce qu'il est pauvre, qu'il ne trouve pas les revenus nécessaires sur sa ferme pour faire face à la situation, et l'exploiteur qui s'est appliqué à faire des études sur cette question, tandis que le pauvre cultivateur est acharné à travailler, fait miroiter à ses yeux de beaux profits.

Le cultivateur a consenti des sacrifices en laissant grever sa propriété pour payer de belles routes et aujourd'hui, le fruit de ces sacrifices sert en général à donner plus de facilités pour approcher le cultivateur et lui enlever en tout ou en partie le peu qui lui reste.

Je m'adresse particulièrement aux plus grandes autorités. Il semble que depuis longtemps déjà ces autorités aient dû signaler le danger que présente cette industrie de l'élevage du renard argenté. Serait-ce parce que le gouvernement perçoit des taxes de toutes sortes sur ces animaux: taxes sur les pelletteries, licence sur l'acheteur des peaux, etc., que les avertissements nécessaires n'ont pas été donnés? On laisse ainsi ruiner bien des cultivateurs; on respecte bien plus la liberté de l'exploiteur que celle de l'exploité.

J'ai déjà été long et le manque d'instruction m'empêche de traiter la question plus au long, mais quel-

du renard argenté. Je dirai d'abord avec ferveur que tout cultivateur devrait être abonné à votre journal, le Bulletin des agriculteurs. Le cultivateur libre s'y sent chez lui, quand il veut prévenir un malaise général. Je profite donc de l'occasion, chers lecteurs, pour continuer de signaler certains dangers dus au contrôle de l'administration, puis-que l'administration se rattache à des sociétés d'élevage de renards argentés, sociétés soutenues par des cultivateurs, mais malheureusement pas toujours contrôlés par eux-mêmes. La science, la ruse et surtout l'influence, interdisent le malheureux qui cherche à dévoiler l'injustice et ça finit toujours par des pertes énormes. Par suite de certaines circonstances, le cultivateur, lui, qui a été empêché de faire un cours d'étude convenable, est entraîné à continuer ce cours plus tard chez lui, en se faisant "bourrer" par certain passant-solliciteur. Ce passant se rapproche pas directement: ce rusé va chercher l'homme le plus populaire qu'il peut trouver dans la paroisse. Alors après lui avoir raconté la plus belle aventure, et ce n'est pas très long, il réussit à lui faire accepter l'achat d'un beau couple de renards avec toutes les meilleures garanties imaginables. Il lui parle de débentures, etc., et il le trompe si bien, qu'il obtient de lui faire dire qu'il est possesseur d'un couple de renards, que ce soit vrai, ou non. Maintenant les débentures et les renards, ça va marcher! Allons: nous faisons une petite tournée dans la paroisse, et la société est vite organisée. L'homme populaire est nommé président. Pierre, Jean, Jacques, etc., etc., sont aussi dans l'affaire, mais les profits n'arrivent pas la même année. Le cultivateur doit-il acheter des renards? S'il le veut absolument, c'est son affaire. Mais les cultivateurs ont-ils le moyen d'acheter des renards? Voilà la question et je réponds, très rares sont ceux-là. Je ne veux pas déplaire à ceux qui sont riches, mais il faut considérer que cet argent a été amassé à prix de sacrifices et qu'il n'est pas toujours agréable de le perdre ou de le donner aux passants. Combien y a-t-il de cultivateurs qui ont eu, eux-mêmes l'idée d'acheter des renards? Le nombre est très limité, je crois. Pourquoi le cultivateur est-il entraîné dans cet élevage? Probablement parce qu'il est pauvre, qu'il ne trouve pas les revenus nécessaires sur sa ferme pour faire face à la situation, et l'exploiteur qui s'est appliqué à faire des études sur cette question, tandis que le pauvre cultivateur est acharné à travailler, fait miroiter à ses yeux de beaux profits.

Le cultivateur a consenti des sacrifices en laissant grever sa propriété pour payer de belles routes et aujourd'hui, le fruit de ces sacrifices sert en général à donner plus de facilités pour approcher le cultivateur et lui enlever en tout ou en partie le peu qui lui reste.

Je m'adresse particulièrement aux plus grandes autorités. Il semble que depuis longtemps déjà ces autorités aient dû signaler le danger que présente cette industrie de l'élevage du renard argenté. Serait-ce parce que le gouvernement perçoit des taxes de toutes sortes sur ces animaux: taxes sur les pelletteries, licence sur l'acheteur des peaux, etc., que les avertissements nécessaires n'ont pas été donnés? On laisse ainsi ruiner bien des cultivateurs; on respecte bien plus la liberté de l'exploiteur que celle de l'exploité.

J'ai déjà été long et le manque d'instruction m'empêche de traiter la question plus au long, mais quel-

du renard argenté. Je dirai d'abord avec ferveur que tout cultivateur devrait être abonné à votre journal, le Bulletin des agriculteurs. Le cultivateur libre s'y sent chez lui, quand il veut prévenir un malaise général. Je profite donc de l'occasion, chers lecteurs, pour continuer de signaler certains dangers dus au contrôle de l'administration, puis-que l'administration se rattache à des sociétés d'élevage de renards argentés, sociétés soutenues par des cultivateurs, mais malheureusement pas toujours contrôlés par eux-mêmes. La science, la ruse et surtout l'influence, interdisent le malheureux qui cherche à dévoiler l'injustice et ça finit toujours par des pertes énormes. Par suite de certaines circonstances, le cultivateur, lui, qui a été empêché de faire un cours d'étude convenable, est entraîné à continuer ce cours plus tard chez lui, en se faisant "bourrer" par certain passant-solliciteur. Ce passant se rapproche pas directement: ce rusé va chercher l'homme le plus populaire qu'il peut trouver dans la paroisse. Alors après lui avoir raconté la plus belle aventure, et ce n'est pas très long, il réussit à lui faire accepter l'achat d'un beau couple de renards avec toutes les meilleures garanties imaginables. Il lui parle de débentures, etc., et il le trompe si bien, qu'il obtient de lui faire dire qu'il est possesseur d'un couple de renards, que ce soit vrai, ou non. Maintenant les débentures et les renards, ça va marcher! Allons: nous faisons une petite tournée dans la paroisse, et la société est vite organisée. L'homme populaire est nommé président. Pierre, Jean, Jacques, etc., etc., sont aussi dans l'affaire, mais les profits n'arrivent pas la même année. Le cultivateur doit-il acheter des renards? S'il le veut absolument, c'est son affaire. Mais les cultivateurs ont-ils le moyen d'acheter des renards? Voilà la question et je réponds, très rares sont ceux-là. Je ne veux pas déplaire à ceux qui sont riches, mais il faut considérer que cet argent a été amassé à prix de sacrifices et qu'il n'est pas toujours agréable de le perdre ou de le donner aux passants. Combien y a-t-il de cultivateurs qui ont eu, eux-mêmes l'idée d'acheter des renards? Le nombre est très limité, je crois. Pourquoi le cultivateur est-il entraîné dans cet élevage? Probablement parce qu'il est pauvre, qu'il ne trouve pas les revenus nécessaires sur sa ferme pour faire face à la situation, et l'exploiteur qui s'est appliqué à faire des études sur cette question, tandis que le pauvre cultivateur est acharné à travailler, fait miroiter à ses yeux de beaux profits.

Le cultivateur a consenti des sacrifices en laissant grever sa propriété pour payer de belles routes et aujourd'hui, le fruit de ces sacrifices sert en général à donner plus de facilités pour approcher le cultivateur et lui enlever en tout ou en partie le peu qui lui reste.

Je m'adresse particulièrement aux plus grandes autorités. Il semble que depuis longtemps déjà ces autorités aient dû signaler le danger que présente cette industrie de l'élevage du renard argenté. Serait-ce parce que le gouvernement perçoit des taxes de toutes sortes sur ces animaux: taxes sur les pelletteries, licence sur l'acheteur des peaux, etc., que les avertissements nécessaires n'ont pas été donnés? On laisse ainsi ruiner bien des cultivateurs; on respecte bien plus la liberté de l'exploiteur que celle de l'exploité.

J'ai déjà été long et le manque d'instruction m'empêche de traiter la question plus au long, mais quel-

du renard argenté. Je dirai d'abord avec ferveur que tout cultivateur devrait être abonné à votre journal, le Bulletin des agriculteurs. Le cultivateur libre s'y sent chez lui, quand il veut prévenir un malaise général. Je profite donc de l'occasion, chers lecteurs, pour continuer de signaler certains dangers dus au contrôle de l'administration, puis-que l'administration se rattache à des sociétés d'élevage de renards argentés, sociétés soutenues par des cultivateurs, mais malheureusement pas toujours contrôlés par eux-mêmes. La science, la ruse et surtout l'influence, interdisent le malheureux qui cherche à dévoiler l'injustice et ça finit toujours par des pertes énormes. Par suite de certaines circonstances, le cultivateur, lui, qui a été empêché de faire un cours d'étude convenable, est entraîné à continuer ce cours plus tard chez lui, en se faisant "bourrer" par certain passant-solliciteur. Ce passant se rapproche pas directement: ce rusé va chercher l'homme le plus populaire qu'il peut trouver dans la paroisse. Alors après lui avoir raconté la plus belle aventure, et ce n'est pas très long, il réussit à lui faire accepter l'achat d'un beau couple de renards avec toutes les meilleures garanties imaginables. Il lui parle de débentures, etc., et il le trompe si bien, qu'il obtient de lui faire dire qu'il est possesseur d'un couple de renards, que ce soit vrai, ou non. Maintenant les débentures et les renards, ça va marcher! Allons: nous faisons une petite tournée dans la paroisse, et la société est vite organisée. L'homme populaire est nommé président. Pierre, Jean, Jacques, etc., etc., sont aussi dans l'affaire, mais les profits n'arrivent pas la même année. Le cultivateur doit-il acheter des renards? S'il le veut absolument, c'est son affaire. Mais les cultivateurs ont-ils le moyen d'acheter des renards? Voilà la question et je réponds, très rares sont ceux-là. Je ne veux pas déplaire à ceux qui sont riches, mais il faut considérer que cet argent a été amassé à prix de sacrifices et qu'il n'est pas toujours agréable de le perdre ou de le donner aux passants. Combien y a-t-il de cultivateurs qui ont eu, eux-mêmes l'idée d'acheter des renards? Le nombre est très limité, je crois. Pourquoi le cultivateur est-il entraîné dans cet élevage? Probablement parce qu'il est pauvre, qu'il ne trouve pas les revenus nécessaires sur sa ferme pour faire face à la situation, et l'exploiteur qui s'est appliqué à faire des études sur cette question, tandis que le pauvre cultivateur est acharné à travailler, fait miroiter à ses yeux de beaux profits.

Le cultivateur a consenti des sacrifices en laissant grever sa propriété pour payer de belles routes et aujourd'hui, le fruit de ces sacrifices sert en général à donner plus de facilités pour approcher le cultivateur et lui enlever en tout ou en partie le peu qui lui reste.

Je m'adresse particulièrement aux plus grandes autorités. Il semble que depuis longtemps déjà ces autorités aient dû signaler le danger que présente cette industrie de l'élevage du renard argenté. Serait-ce parce que le gouvernement perçoit des taxes de toutes sortes sur ces animaux: taxes sur les pelletteries, licence sur l'acheteur des peaux, etc., que les avertissements nécessaires n'ont pas été donnés? On laisse ainsi ruiner bien des cultivateurs; on respecte bien plus la liberté de l'exploiteur que celle de l'exploité.

J'ai déjà été long et le manque d'instruction m'empêche de traiter la question plus au long, mais quel-

du renard argenté. Je dirai d'abord avec ferveur que tout cultivateur devrait être abonné à votre journal, le Bulletin des agriculteurs. Le cultivateur libre s'y sent chez lui, quand il veut prévenir un malaise général. Je profite donc de l'occasion, chers lecteurs, pour continuer de signaler certains dangers dus au contrôle de l'administration, puis-que l'administration se rattache à des sociétés d'élevage de renards argentés, sociétés soutenues par des cultivateurs, mais malheureusement pas toujours contrôlés par eux-mêmes. La science, la ruse et surtout l'influence, interdisent le malheureux qui cherche à dévoiler l'injustice et ça finit toujours par des pertes énormes. Par suite de certaines circonstances, le cultivateur, lui, qui a été empêché de faire un cours d'étude convenable, est entraîné à continuer ce cours plus tard chez lui, en se faisant "bourrer" par certain passant-solliciteur. Ce passant se rapproche pas directement: ce rusé va chercher l'homme le plus populaire qu'il peut trouver dans la paroisse. Alors après lui avoir raconté la plus belle aventure, et ce n'est pas très long, il réussit à lui faire accepter l'achat d'un beau couple de renards avec toutes les meilleures garanties imaginables. Il lui parle de débentures, etc., et il le trompe si bien, qu'il obtient de lui faire dire qu'il est possesseur d'un couple de renards, que ce soit vrai, ou non. Maintenant les débentures et les renards, ça va marcher! Allons: nous faisons une petite tournée dans la paroisse, et la société est vite organisée. L'homme populaire est nommé président. Pierre, Jean, Jacques, etc., etc., sont aussi dans l'affaire, mais les profits n'arrivent pas la même année. Le cultivateur doit-il acheter des renards? S'il le veut absolument, c'est son affaire. Mais les cultivateurs ont-ils le moyen d'acheter des renards? Voilà la question et je réponds, très rares sont ceux-là. Je ne veux pas déplaire à ceux qui sont riches, mais il faut considérer que cet argent a été amassé à prix de sacrifices et qu'il n'est pas toujours agréable de le perdre ou de le donner aux passants. Combien y a-t-il de cultivateurs qui ont eu, eux-mêmes l'idée d'acheter des renards? Le nombre est très limité, je crois. Pourquoi le cultivateur est-il entraîné dans cet élevage? Probablement parce qu'il est pauvre, qu'il ne trouve pas les revenus nécessaires sur sa ferme pour faire face à la situation, et l'exploiteur qui s'est appliqué à faire des études sur cette question, tandis que le pauvre cultivateur est acharné à travailler, fait miroiter à ses yeux de beaux profits.

Le cultivateur a consenti des sacrifices en laissant grever sa propriété pour payer de belles routes et aujourd'hui, le fruit de ces sacrifices sert en général à donner plus de facilités pour approcher le cultivateur et lui enlever en tout ou en partie le peu qui lui reste.

Je m'adresse particulièrement aux plus grandes autorités. Il semble que depuis longtemps déjà ces autorités aient dû signaler le danger que présente cette industrie de l'élevage du renard argenté. Serait-ce parce que le gouvernement perçoit des taxes de toutes sortes sur ces animaux: taxes sur les pelletteries, licence sur l'acheteur des peaux, etc., que les avertissements nécessaires n'ont pas été donnés? On laisse ainsi ruiner bien des cultivateurs; on respecte bien plus la liberté de l'exploiteur que celle de l'exploité.

J'ai déjà été long et le manque d'instruction m'empêche de traiter la question plus au long, mais quel-

du renard argenté. Je dirai d'abord avec ferveur que tout cultivateur devrait être abonné à votre journal, le Bulletin des agriculteurs. Le cultivateur libre s'y sent chez lui, quand il veut prévenir un malaise général. Je profite donc de l'occasion, chers lecteurs, pour continuer de signaler certains dangers dus au contrôle de l'administration, puis-que l'administration se rattache à des sociétés d'élevage de renards argentés, sociétés soutenues par des cultivateurs, mais malheureusement pas toujours contrôlés par eux-mêmes. La science, la ruse et surtout l'influence, interdisent le malheureux qui cherche à dévoiler l'injustice et ça finit toujours par des pertes énormes. Par suite de certaines circonstances, le cultivateur, lui, qui a été empêché de faire un cours d'étude convenable, est entraîné à continuer ce cours plus tard chez lui, en se faisant "bourrer" par certain passant-solliciteur. Ce passant se rapproche pas directement: ce rusé va chercher l'homme le plus populaire qu'il peut trouver dans la paroisse. Alors après lui avoir raconté la plus belle aventure, et ce n'est pas très long, il réussit à lui faire accepter l'achat d'un beau couple de renards avec toutes les meilleures garanties imaginables. Il lui parle de débentures, etc., et il le trompe si bien, qu'il obtient de lui faire dire qu'il est possesseur d'un couple de renards, que ce soit vrai, ou non. Maintenant les débentures et les renards, ça va marcher! Allons: nous faisons une petite tournée dans la paroisse, et la société est vite organisée. L'homme populaire est nommé président. Pierre, Jean, Jacques, etc., etc., sont aussi dans l'affaire, mais les profits n'arrivent pas la même année. Le cultivateur doit-il acheter des renards? S'il le veut absolument, c'est son affaire. Mais les cultivateurs ont-ils le moyen d'acheter des renards? Voilà la question et je réponds, très rares sont ceux-là. Je ne veux pas déplaire à ceux qui sont riches, mais il faut considérer que cet argent a été amassé à prix de sacrifices et qu'il n'est pas toujours agréable de le perdre ou de le donner aux passants. Combien y a-t-il de cultivateurs qui ont eu, eux-mêmes l'idée d'acheter des renards? Le nombre est très limité, je crois. Pourquoi le cultivateur est-il entraîné dans cet élevage? Probablement parce qu'il est pauvre, qu'il ne trouve pas les revenus nécessaires sur sa ferme pour faire face à la situation, et l'exploiteur qui s'est appliqué à faire des études sur cette question, tandis que le pauvre cultivateur est acharné à travailler, fait miroiter à ses yeux de beaux profits.

Le cultivateur a consenti des sacrifices en laissant grever sa propriété pour payer de belles routes et aujourd'hui, le fruit de ces sacrifices sert en général à donner plus de facilités pour approcher le cultivateur et lui enlever en tout ou en partie le peu qui lui reste.

Je m'adresse particulièrement aux plus grandes autorités. Il semble que depuis longtemps déjà ces autorités aient dû signaler le danger que présente cette industrie de l'élevage du renard argenté. Serait-ce parce que le gouvernement perçoit des taxes de toutes sortes sur ces animaux: taxes sur les pelletteries, licence sur l'acheteur des peaux, etc., que les avertissements nécessaires n'ont pas été donnés? On laisse ainsi ruiner bien des cultivateurs; on respecte bien plus la liberté de l'exploiteur que celle de l'exploité.

J'ai déjà été long et le manque d'instruction m'empêche de traiter la question plus au long, mais quel-

du renard argenté. Je dirai d'abord avec ferveur que tout cultivateur devrait être abonné à votre journal, le Bulletin des agriculteurs. Le cultivateur libre s'y sent chez lui, quand il veut prévenir un malaise général. Je profite donc de l'occasion, chers lecteurs, pour continuer de signaler certains dangers dus au contrôle de l'administration, puis-que l'administration se rattache à des sociétés d'élevage de renards argentés, sociétés soutenues par des cultivateurs, mais malheureusement pas toujours contrôlés par eux-mêmes. La science, la ruse et surtout l'influence, interdisent le malheureux qui cherche à dévoiler l'injustice et ça finit toujours par des pertes énormes. Par suite de certaines circonstances, le cultivateur, lui, qui a été empêché de faire un cours d'étude convenable, est entraîné à continuer ce cours plus tard chez lui, en se faisant "bourrer" par certain passant-solliciteur. Ce passant se rapproche pas directement: ce rusé va chercher l'homme le plus populaire qu'il peut trouver dans la paroisse. Alors après lui avoir raconté la plus belle aventure,

NOUVELLES DES MARCHES

DERNIERE CORRECTION MARDI, A 1 HEURE P. M.

LA SEMAINE DERNIERE

Les ventes des bêtes à cornes aux parcs à bestiaux canadiens, la semaine dernière, se chiffraient à un peu plus de 3,000 têtes de plus que celle de la semaine précédente. Malgré l'augmentation dans le volume, le marché fut en mesure de vendre assez bien quoique les prix furent moins élevés dans le cas de certaines catégories sur plusieurs marchés. Par ailleurs, lors-

que la demande locale était meilleure pour la semaine dernière, les prix augmentèrent de 25 cents les cent livres. La quinzaine de la majorité des ventes était un facteur déprimant sur un certain marché, et sur ce marché les bovins pesants vendaient 75c. Les vaches qui, pendant plusieurs semaines avaient eu une demande exceptionnelle, furent moins recherchées. Les prix de vente furent donc plus faibles. Le commerce des bovins d'engrais fut assez languissant, dans l'est, cette semaine, les prix étaient moins élevés. Dans l'ouest, cependant, où la demande semblait vouloir se raffermir un peu, les ventes étaient assez nombreuses à des prix fermes, particulièrement dans le cas des meilleures catégories d'animaux.

Comme tout, le marché des bovins pourrait être qualifié comme incertain et très sensible au volume et à la qualité. Les arrivages de bovins communs ne peuvent avoir pour résultats que des prix moins élevés. Bien que la demande donne des signes d'amélioration à la suite d'une température plus fraîche, ce n'est que de façon et, en moyenne, elle n'est pas forte pour absorber un volume considérable de bovins grossiers. Il serait préférable que les arrivages soient modérés, la semaine prochaine.

Le principal événement du marché des vaches cette semaine, fut la bonne demande pour l'exportation à Toronto. Cette demande a élevé les prix de 50c., mais cette augmentation ne fut pas maintenue à la fermeture. Ailleurs, où les bouchons sont limités, les prix baissent de 50c. à \$1 le cent livre; la perte moyenne étant approximativement 50c. Sur un des marchés éloignés de l'ouest où les bovins se vendent à peu près plus, les vaches paraissent être vendues et aussi à des prix plus élevés. Bien que les marchés des vaches ne soient qu'un commerce

local actuellement, ils ont une tendance à être irréguliers. Le centre de l'intérêt aux parcs à bestiaux et à la campagne concerne les pores actuellement. Ils continuent toujours à être actifs et, cette semaine, pratiquement tous les marchés payaient 50c. de plus le cent livres; cependant le commerce de la semaine semblait considérer les prix de la fermeture assez élevés pour les offres moins abondantes. L'augmentation eut lieu à la suite d'arrivages plus abondants et il serait bon de se rappeler que les offres de la semaine dernière étaient extraordinairement peu abondantes.

Le marché des agneaux, comme tout, était plus avantageux; dans l'est, les prix ne changèrent pas beaucoup, mais les marchés étaient irréguliers et changeants. Sur un des principaux parcs à bestiaux de l'ouest, les prix baissèrent de \$1 environ, tandis que sur un autre, les ventes se faisaient sur une base plus élevée et sur les autres, ces ventes étaient fermes. La demande locale semble être le facteur dominant la plupart des marchés.

MARCHES DES BETES A CORNES
Montréal avait 1787 bovins, volume assez considérable. En plus, 536 mi-gras furent reçus en cours d'exportation à la Grande-Bretagne. Le marché était ferme et bon et les catégories moyenne et bonne se vendaient 25c. et 50 c. de plus. Les bons bouvillons donnaient 87 jusqu'à 88 le cent livres pour quelques-uns, tandis que la majorité des bouvillons rapportaient de 86 à 87 et les animaux communs et légers aussi bas que \$4.50. Les génisses assez bonnes donnaient environ 86; les bonnes vaches \$5 à \$5.25 en majorité et la plupart de \$3.50 à \$5.50. Les animaux pour la mise en conserves donnaient \$1 et les taureaux pour la saucisse de Bourgogne \$2.50 à \$3.50.

MARCHES DES VEAUX
Montréal avait 4170 veaux; la plupart étaient des veaux engraisés à l'herbe et de qualité commune et juste assez bonne. Les prix des bons veaux allèrent et des moyens ainsi que ceux de veaux bouchiers donnaient environ \$9.75; les veaux engraisés à l'herbe donnaient \$3 à \$5.25, et la majorité de \$3.50 à \$4. En général, les catégories communes se vendaient 50c. de moins.

MARCHES DES PORCS
Montréal vendait 5150 porcs. Les pores à bacon et de boucherie se vendaient mieux de \$12 à \$12.25

et ceux de choix \$1 de plus. Les truies donnaient \$9.50 à \$10.50; les pores légers et d'engrais \$11.75 à \$12.25 le cent livres.

MARCHES DES MOUTONS ET DES AGNEAUX
Montréal vendait 10,301 moutons et agneaux. Les prix étaient moins élevés à la suite de cette abondance. On livrait de 1500 à 2000 agneaux sous contrats à \$8.50, avec les mâles à \$6.50. Les dernières ventes se firent de \$7.50 à \$8; les moyens \$7; les grossiers et les mâles \$5 à \$5.75; les moutons \$2 à \$5.

CETTE SEMAINE
Tous les animaux vivants avaient une tendance à la baisse lundi. Les arrivages ont été de 14,001 têtes contre 17,141 têtes le lundi précédent.

Sur les bestiaux la baisse a été en général de 25 s. du 100 livres. Les bons bouvillons se sont vendus \$6.75 et quelques lots très bons ont rapporté jusqu'à \$7.75. Les bons veaux se sont vendus de \$9. à \$10.00 et les moyens, de \$7.50 à \$8.00. Les agneaux ont rapporté \$7.00 à \$7.50, un lot de 140 agneaux mieux proposés a été vendu à \$8. Il y avait trop de pores légers sur le marché — environ 40 p. c. de tous les arrivages, — et le marché fut incertain. Les bœufs et les bœufs ont rapporté \$11.50 à \$12.25 avec la prime habituelle de \$1.00 par tête pour les sélects. Les pores ont varié de \$10.00 à \$10.50, les truies \$9.00 à \$9.50.

BEURRE-FROMAGE-OEUF
L'annonce de l'élévation du tarif a fait monter le prix du beurre de trois sous la livre du gros au détail et le beurre a également augmenté de trois sous dans les prix payés au producteur. Le prix était à 31-2 samedi pour le no 1 pasteurisé. Le fromage a été relégué au deuxième plan du commerce des produits laitiers. Les prix se sont cependant maintenus à 15 sous. Les oeufs se sont maintenus fermes.

CETTE SEMAINE
Après la hausse de trois sous enregistrée la semaine dernière, le marché du beurre s'est maintenu ferme lundi à 31-2. Le fromage a augmenté de 1-2 s. à 15-12 et les oeufs conservent une forte tendance à augmenter encore.

LES IMPORTATIONS DE BEURRE EN AOUT.

D'après le bureau fédéral de la statistique, les importations de beurre de la Nouvelle-Zélande durant le mois d'août 1930, ont été de 1,801,472 lbs., comparé à 438,559 lbs. en juillet et 388,858, en août 1929.

LES ENCHERES PUBLIQUES

SAMEDI, LE 22
CORNWALL, Ont. — 1014 boîtes dont 126 de fromage blanc et 888 boîtes de coloré ont été vendues à 15-9-16. A la même date l'an dernier, 883 boîtes avaient été vendues à 18-1-2 s.
BROCKVILLE, Ont. — 502 boîtes de fromage blanc et 392 de coloré ont été mises en vente, mais aucune offre ne fut faite.
RIVIERE-DU-LOUP. — 300 boîtes de beurre ont été vendues à 30-1-16 s.

L'exposition de l'Association avicole de l'Est

ELLE SE TIENDRA DANS L'ARENA DE L'ACADEMIE ROUSSIN, A LA POINTE-AUX-TREMBLES DU 16 AU 19 OCTOBRE

L'Association avicole de l'Est de Montréal tiendra sa deuxième exposition annuelle, les 16, 17, 18 et 19 octobre prochain, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, à l'Arena de l'Académie Roussin, à la Pointe-aux-Trembles, près Montréal.

Le but principal de cette exposition est d'encourager le développement de l'aviculture en général, et surtout d'inviter tout particulièrement les éleveurs à profiter de cette exposition pour se procurer les sujets dont ils auront besoin pour la saison prochaine d'élevage.

Tout exposant doit être membre de l'Association, ou avoir payé le droit d'exposant requis: \$1.00. Le comité d'exposition ne charge aucun droit d'entrée sur les sujets exposés, par contre elle ne paie pas de prix réguliers, mais elle donnera des rubans, elle offre un nombre considérable de coupes et de prix spéciaux.

Afin d'encourager les éleveurs à exposer et donner à tous une chance égale, quelles que soient les races, le comité a établi 112 classes pour les volailles; 24 classes pour les lapins; 65 classes pour les pigeons de race de fantaisie et voyageurs d'exposition, et 46 classes pour les pigeons voyageurs de courses exclusivement; plus de 4 classes dites d'assèment.

Il y aura au delà de 250 classes différentes de volailles, pigeons, lapins et autres animaux de basse cour, ainsi qu'un nombre considérable d'animaux à fourrures; tels que renards argentés, autres variétés de renards, visons, chats sauvages, rats musqués, etc.

Administration de l'exposition: le comité de régie de l'Association, V. Castongue, président; Jean-L. Dery, vice-président; A.-A. Lapointe, directeur; F. Farmery, directeur; J.-A. Roch, directeur; H. Rochon, directeur; M. Monette, trésorier; Henry Métras, secrétaire; A.-A. Archambeault, secrétaire-conjoint; Lucien Grévier, surintendant général, assisté de J.-P. Morin, instructeur avicole de Terrebonne; George Labonté, surintendant des classes de volailles; J.-L. Tragnie, surintendant des classes de lapins; Alex. Mathieu, surintendant de toutes les classes de pigeons; A.-F. Lamoureux, secrétaire général de l'exposition.

Juges pour la classe de volailles: oies, dindes, canards; M. Lucien Grévier, du service avicole provincial, M. Raoul Dumaine, président, et M. Harry Abell, directeur de l'Association avicole de Montréal.

Juges pour les classes de lapins: M. A.-A. Finel, directeur, et M. Edmond Ivar, secrétaire-trésorier de l'Association des éleveurs de lapins de la province de Québec.

Juges pour les classes de pigeons de fantaisie et voyageurs d'exposition: M. E.-T. Jeffreys.

Juges pour tous les pigeons voyageurs de courses inclusivement: M. E. Cervet, A. Dominique, et George Sproston.

Service d'hygiène de la salle et pour les sujets exposés: Dr A. Etienne.

Le succès remporté par la première exposition de l'Association avicole de l'Est de Montréal, tenue en octobre l'an dernier, l'encourageait à recevoir de toute part le comité d'organisation, fait espérer pour cette année, un plus grand nombre d'exposants et variétés de sujets. Plusieurs entrées sont déjà faites, et nombre d'aviculteurs attendent pour s'inscrire le programme qui sera prêt d'ici quelques jours.

Tous ceux qui désirent recevoir ce programme sont priés de s'inscrire aux adresses mentionnées au bas de cet article:

Informations et entrées, Pointe-aux-Trembles, Co. Laval: M. Georges Labonté, 105, 5ème avenue, tél. 280; M. J.-L. Tragnie, 200, 28 avenue, Montréal; Jean-L. Dery, chez H.-L. Dery, coin Place Jacques-Cartier et St-Paul, tél. AMherst 6208; A.-F. Lamoureux, chez W.-L. Hogg Co., 6985 rue Notre-Dame est, tél. CLairval 0560, tél. du soir, CLairval 1442.

A VENDRE

Sont à vendre à prix raisonnable trois belles vaches d'hiver, devant commencer à donner du lait entre le 1er novembre et le 1er décembre prochain. Les vaches ont subi l'épreuve à la tuberculine. S'adresser à P.-E. Lemire, St-André Avellan, comté Papineau, P.Q.

NOUVELLES DES PRIX

CE QUE VOUS ACHETEZ

PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

FARINE A PAIN		SEL		BOUILLIE BORDELAISE EMPOISONNEE	
Première patente	6.00	Sel fin, sacs de 200 lbs	2.00	1 livre	26
Deuxième patente	5.40	Gros sel, sacs de 140 lbs	1.25	5 livres	21
Forté à bousanger	5.10	Sel en pierre, sacs de 100 lbs	1.35	25 livres	22
FARINE A ENGRAIS		LARD SALE		100 livres	20
Première	4.30	Le baril de 200 livres		FONGICIDES	
Deuxième	3.80	Gras de dos	40.00	(Contre les maladies)	
SOUS-PRODUITS DU BLE		Gras d'épaulé	36.00	Bouillie bordelaise en poudre	
Son	23.25	SAINDOUX		1 livre	23
Gru rouge	24.25	Tinette de 50 lbs	14 1-2	5 livres	22
Gru blanc, Laurentia	31.25	Seaux de 20 lbs	1 1-2	25 livres	20 1/2
Criblures de ble moulinés	00.00	PETROLE		100 livres	19
Middlings	31.25	Imperial Royalty:		BOUILLIE SOUFREE (En poudre)	
Moulée d'orge pure	26.25	Barils de bois de 42 gal.	0.21 1/2	1 livre	16
MOULEES		Barils d'acier de 47 gl.	0.21 1/2	5 livres	14
"Success"	33.25	GAZOLINE		25 livres	10
"Union"	0.00	Imperial premier:		100 livres	9
GRAIN MOULU		Barils de 47 gallons	0.29 1/2	ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES	
Blé d'Inde moulu	1.85	Ethyl	0.23 1/2	Par chars complets, F.O.B. Québec	
Blé d'Inde cassé	1.85	INSECTICIDES (Contre les insectes)		Superphosphate, 16 p. c.	13.75
TOURTEAUX DE LIN		VERT DE PARIS		Muriate de potasse 48%	43.00
1ère qualité	46.25	En paquet de 1 livre	33 1/2	sac de 200 lbs	33.00
DRECHE DE BRASSERIE		En baril de 24 livres	32 1/2	Sulfate de potasse, 48 p. c.	53.00
Drèche sèche	27.00	En baril de 50 livres	31 1/2	Sulfate d'ammoniaque, 20 p. c.	43.00
SUCRE		ARSENATE DE PLOMB		Nitrate de soude, 15 p. c.	52.00
Granulé, sac de jute	4.65	En sacs de 1 livre	20		
Granulé, sac de coton	4.75	En baril de 100 lbs ou en caisse de 6 sacs de 4 lbs	15		
Cassonade no 1	4.45	ARSENATE DE CHAUX			
Cassonade no 2	4.40	En sac de 1 livre	14		
MELASSE (BARBADOISE)		En baril de 100 lbs ou en caisse de 6 sacs de 4 lbs	9		
No 1, baril de 25 gallons	0.50				
No 1, tonneau de 90 gall.	0.46				

Chansons, danses et métiers du terroir

UNE INTERESSANTE PUBLICATION

A l'occasion du Festival de la Chanson, des Danses et des Métiers du Terroir, qui doit avoir lieu à Québec les 16, 17 et 18 octobre prochain, le Pacifique Canadien, l'organisateur de cette belle manifestation d'art de chez nous, publie une très attrayante et très instructive plaquette dont nous recevons aujourd'hui un exemplaire. Cet élégant petit ouvrage, présenté sous une couverture aux couleurs vives et variées, fait d'abord l'histoire des premiers Festivals qui furent tenus dans la vieille capitale en 1927 et 1928, puis expose succinctement le programme de celui qui aura lieu cet automne au Château Frontenac. On y retrouve d'intéressants détails sur les origines des danses encore en faveur au Canada français et que nos ancêtres apportèrent de France avec eux lors de leur venue en Amérique. Tout un chapitre est affecté à la description des réjouissances populaires parmi nos populations rurales — danses, veillées, noces, etc., ainsi que des métiers encore en vogue dans les campagnes de la province. Une liste de nombreux ouvrages, parus dans les deux langues sur le folklore canadien, termine cette brochure qui est en outre joliment illustrée.

Aux deux autres plaquettes déjà publiées par le Pacifique Canadien sur le même sujet, lors des précédents Festivals de Québec, cette dernière ajoute, sur notre folklore, des détails que ne manqueraient pas d'apprécier tous ceux qui s'intéressent à cette expression de l'art populaire en ce pays.

Mariage à Saint-Eugène

Saint-Eugène, Ont. — Mardi, le 2 septembre, en l'église de Saint-Eugène fut béni par M. le curé Raymond, le mariage de M. Eugène Dicaire, de Sainte-Anne de Prescott,

à Mlle Alicia Brazeau, de cette paroisse.

Pour cette occasion, l'église était revêtue de ses plus belles parures. Le chant fut des mieux rendus par la chorale paroissiale. Parmi les invités au mariage, on remarquait: Mlle Marie-Ange Brazeau, M. Emile Leblanc, Mlle Yvonne Dicaire, M. Wilbrod Bélanger, M. Henri Brazeau, Mlle Imelda Dicaire, M. Charles-Eugène Brazeau, Mlle Marie-Jeanne Brazeau, M. William Miron, Mlle Hélène Dicaire, M. Bruneau Dicaire, Mlle Noelle Miron, M. C. E. Dicaire, Mlle Marie-Laura Cholette, M. et Mme Antoine Bédard, M. et Mme Jos Bélaire, M. et Mme Zéphir Dubeau, M. et Mme Alfred Cardinal, M. et Mme Eugène Saint-Denis, M. et Mme Eugène Séguin, Mlle Rosanna Séguin, M. Philippe Bédard, Mlle Estelle Dubeau, M. et Mme Armand Brunet, M. et Mmes Euclide et Wilfrid Séguin, M. P. Emile Cardinal.

Après le mariage, la réception eut lieu chez M. Charles Dicaire, où un succulent dîner fut servi. Le souper fut donné chez le père de la mariée, M. Joas Brazeau.

On y remarquait en plus, M. et Mme Clément Sabourin, Mlle Marie-Louise Brazeau, Mlle Clémentine Brazeau, M. et Mme Emurie Sabourin, M. et Mme Zéphir Dicaire, M. et Mme Philippe Bédard, M. et Mme Wilfrid Roy, M. et Mme Joseph Thauvette, M. Eugène Lanthier.

Pour la soirée, on remarquait M. et Mme Mathias Marleau, M. et Mme Arthur Séguin, M. et Mme Hubert Séguin, M. Joseph Dicaire, Mlle Germaine et Laurette Thauvette, M. Emile et Ovide Thauvette, M. et Mme Henri Thauvette, Mlle Rosa et Coronna Roy, M. Wilfrid et M. Admira Roy, M. Fernand Cardinal, Mlle Thérèse Brazeau, M. J. B. E. Albert et Noël Brazeau.

Tous s'amuseront jusqu'à une heure très avancée. De nombreux et riches cadeaux furent offerts aux nouveaux époux, ainsi que des vœux pour de longs jours de bonheur.

MARQUES DE COMMERCE
Demandez le Manuel traitant des Brevets d'Invention, Marques, etc.
MARION & MARION
Fondé en 1891
364, rue Université, Montréal.

Congestion de sang

Mme Fred. Miller, de Spring Valley, N.-Y., écrit: "Je souffrais beaucoup d'une congestion de sang qui me causait de sérieux maux de tête et des crises d'étourdissements. Cet état changea complètement quand j'eus pris le Novoro du Dr Pierre". Ce remède salutaire à base de plantes améliore le système physique tout entier. Il est fourni seulement par des agents spécialement désignés par le Dr Peter Fahrney and Sons Co. de Chicago, Ill. Ce n'est pas une médecine de droguiste. Livré exempt de douane au Canada.

QUAND LES POULES MUENT
Pour leur donner plus de vigueur et hâter la mue, afin qu'elles recommencent à pondre plus tôt, donnez-leur tous les jours une ration de
PRATTS
POULTRY REGULATOR
Vendu par tous les marchands au Canada.
The PRATT FOOD CO. of CANADA Ltd
328, Ave. Carlaw, Toronto 8

NOUVELLES DES PRIX

CE QUE VOUS VENDEZ

Prix du gros, net, livré à Montréal — Dernières corrections, mardi, 1 h.

BEURRE DE BEURRIERIE		LAPINS VIVANTS		MOUTONS VIVANTS		
Le livre	Les 100 livres	La livre	Les 100 livres	La livre	Les 100 livres	
Stérilisé no 1	31	Na 1, 4 lbs et plus	0.12	No. 1	4.50	
Non pasteurisé no 1	30	MIEL BLANC	La livre	No. 1	5.00	
2	29	Réceptifs de 30 lbs	0.10 1/2	No. 2	2.00	
FROMAGES LOCAUX		Réceptifs de 5 lbs	0.11 1/2	MOUTONS ABATTUS		
Beule de 20 lbs	13 1-2	Réceptifs de 2 lbs 1/2	0.12 1/2	Choix	La livre	
Beule de 5 lbs (paraffine)	15	MIEL AMBRE		No 1	11	
FROMAGE COLORE		La livre	No 2	0.09	No 3	0.08
No 1	14%	Réceptifs de 30 lbs	0.07	AGNEAUX VIVANTS		
No 2	13%	Réceptifs de 5 lbs	0.08	No. 1	7.50	
FROMAGE BLANC		Réceptifs de 2 lbs 1/2	0.08 1/2	No. 2	5.00 à 6.50	
La livre	Les 100 livres	MIEL BRUN		1000 beaux agneaux consignés et annoncés d'avance ont rapporté \$8.50.		
No 1	14%	Réceptifs de 30 lbs	0.06	Les agneaux non châtrés se vendent 2 cents par livre de moins.		
No 2	13%	Réceptifs de 5 lbs	0.07	AGNEAUX ABATTUS		
Aux enchères publiques de l'É.C.		Réceptifs de 2 lbs 1/2	0.07 1/2	du printemps		
C. le fromage blanc no 1 a été vendu 14 c. 3/4 et le no 1 coloré, 15-16; le no 2 blanc, 14 1/2 et le no 2 coloré, 14 1/2.		SIROP D'ERABLE		Choix	La livre	
OIEFS		Le gallon	No 1 nouveau	No 1	0.0000	
La douzaine	No 1	No 2	2.25	No 2	0.19	
Gras extras	40	SUCRE D'ERABLE		No 3	0.16	
Gras premiers	35	La livre	No 1	PORCS VIVANTS		
Gras seconds	28	No 1	0.14	Bouchers et à bacon	11.25 à 12.25	
POULES VIVANTES		No 2	0.13	Select	1.00 en ois par tête	
Coq, 5 lbs et plus	0.24	No 3	0.00	Légers	11.00 à 11.50	
Coq, 4 lbs 1-2 et plus	0.22	BOUVILLONS VIVANTS		Extra lourds	10.00 à 10.50	
Coq, 4 lbs et plus	0.20	Choix	0.00 à 0.00.00	Truies	9.00 à 9.50	
Coq, 3 lbs et plus	0.17	No. 1	7.00 à 7.50	PORCS ABATTUS		
POULES ABATTUES		No. 2	6.00 à 6.50	No 1 (120 à 140)	16.00	
Coq, 5 lbs et plus	0.00	No. 3	4.00 à 4.50	No 2 (150 à 200)	15.00	
Coq, 4 lbs 1/2 et plus	0.00	TAUREAUX VIVANTS		No 3 (250 et plus)	12.00	
Coq, 4 lbs et plus	0.00	Choix	0.00 à 0.00.00	PEAUX VERTES		
Coq, 3 lbs et plus	0.00	No. 1	5.50 à 6.00	De bœufs, moins de 48 lbs	0.06 3-4	
POULETS VIVANTS		No. 2	5.00 à 5.50	De bœufs, plus de 48 lbs	0.05 1-4	
Coq, 5 lbs et plus	0.27	No. 3	3.50 à 4.50	De taureaux	0.04	
Coq, 4 lbs 1-2 et plus	0.25	VACHES VIVANTES		De vaches, chacune	0.85	
Coq, 4 lbs et plus	0.18	Choix	0.00 à 0.00.00	De vaches engraisées 10 à 11 c. la lb.		
POULETS ABATTUS		No. 1	5.00	D'agneaux, la peau	0.15 à 0.25	
Coq, 5 lbs et plus	0.00	No. 2	3.00 à 4.50	De chevaux, la peau	2.25 à 2.50	
Coq, 4 lbs 1-2 et plus	0.00	TAUREAUX VIVANTS		LAINE		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	Choix	0.00 à 0.00.00	La livre	La livre	
Coq, 3 lbs et plus	0.00	No 1	0.00 à 0.00.00	Lavée, no 1	0.17	
DINDES VIVANTES		No 2	0.00	Lavée, no 2	0.15	
La livre	Les 100 livres	No 3	4.00	Non lavée, no 1	0.12	
Coq, 12 lbs et plus	0.00	No 1	2.50 à 3.50	Non lavée, no 2	0.11	
Coq, 10 lbs et plus	0.00	VEAUX DE LAIT VIVANTS		Non lavée, no 3	0.09	
Coq, 8 lbs et plus	0.00	Choix	0.00 à 0.00.00	FOIN DE MIL		
Coq, 6 lbs et plus	0.00	No 1	9.00 à 10.00	Extra, no 2, point d'ex.	9.50 à 11.00	
Coq, 4 lbs et plus	0.26	No 2	7.50 à 8.00	No 2	8.50 à 9.50	
DINDES ABATTUES		No 3	5.00 à 6.50	No 3		
La livre	Les 100 livres	VEAUX DE LAIT ABATTUS		FOIN DE TREFLE		
Coq, 12 lbs et plus	0.00	Choix	0.00 à 0.00.00	No 1, très mêlé	9.00 à 10.00	
Coq, 10 lbs et plus	0.00	No 1	13.00 à 15.00	No 2	8.00 à 9.00	
Coq, 8 lbs et plus	0.00	No 2	10.00 à 12.00	PATATES		
Coq, 6 lbs et plus	0.00	No 3	9.00 à 10.00	Nouvelles, 80 lbs		
OIES VIVANTES		VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		FÈVES		
La livre	Les 100 livres	Choix	0.00 à 0.00.00	No 1	3	
Coq, 9 lbs et plus	0.00	No 1	13.00 à 15.00	No 2	0.00	
Coq, 8 lbs et plus	0.00	No 2	10.00 à 12.00	POIS		
OIES ABATTUES		No 3	9.00 à 10.00	Importés	2.00	
La livre	Les 100 livres	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Canadiens	2.25	
Coq, 10 lbs et plus	0.00	Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
Coq, 8 lbs et plus	0.00	No 1	5.25	Le min		
Coq, 6 lbs et plus	0.00	No 2	3.00	Le min		
CANARDS ABATTUS		POIS		Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	5.00	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	6.50	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00	Le min		
Coq, 4 lbs et plus	0.00	VEAUX DE CHAMPS ABATTUS		Le min		
CANARDS VIVANTS		Choix	0.00 à 0.00.00	Le min		
La livre	Les 100 livres	No 1	6.50	Le min		
Coq, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 2	5.00			

Détails des changements tarifaires proposés par M. Bennett

Texte des résolutions qui frappent environ 130 articles

Ottawa, 17 — Les changements tarifaires proposés par M. Bennett seront d'environ cent trente. Les articles couvrent un grand nombre d'objets et le tarif sur le fer et l'acier, sur le coton, sur les lainages, etc., sont parmi quelques-uns des changements proposés.

Les droits sur le beurre annoncés par M. Bennett sont de 8 sous la livre, d'après la préférence britannique, de 12 sous, d'après le tarif intermédiaire et de 14 sous, le tarif général.

Plusieurs classes de machines agricoles sont comprises dans les changements au tarif annoncés hier. Il y a des changements au tarif sur les tracteurs, les hermines, les semences, les charnières, les faucheuses, les moissonneuses, les appareils pour répandre des insecticides, les charnières à foin, les planteuses de patates, etc.

Nous donnons plus bas les produits affectés par le bill de M. Bennett, d'après la préférence britannique, le tarif intermédiaire et le tarif général.

Animaux et viandes

Chevaux de plus d'un an valant \$100, ou moins, \$10, \$12.50, \$25. Animaux sur pieds, non déjà spécifiés.

(A) Bœuf, la livre, en franchise, 2 sous, 3 sous.

(B) Moutons, agneaux et chèvres, en franchise, \$2.00, \$3.00.

(C) Autres, en franchise, 20%, 25%.

Porcs vivants, la livre, en franchise, 1 1/4 sou, 2 sous.

Viandes fraîches non déjà taxées:

(A) Bœuf et veau, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(B) Agneaux et moutons, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(C) Porc, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(D) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

Viandes, préparées ou conservées, autrement qu'en boîtes de fer-blanc.

(A) Bacon, jambons, épaules et autres parties de porc, la livre, en

franchise, 1 1/4 sou, 1 1/2 sou, 2 sous.

(B) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(C) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(D) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(E) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(F) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(G) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(H) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(I) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(J) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(K) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(L) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(M) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(N) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(O) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(P) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(Q) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(R) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(S) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(T) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(U) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(V) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(W) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(X) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(Y) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(Z) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AA) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AB) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AC) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AD) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AE) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AF) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AG) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AH) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AI) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AJ) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AK) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AL) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AM) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AN) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AO) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AP) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AQ) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AR) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AS) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AT) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AU) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AV) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AW) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AX) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AY) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(AZ) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(BA) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(BB) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(BC) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(BD) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(BE) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(BF) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

(BG) Autres, la livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

céans et harengs, dans l'huile ou autrement, dans des récipients de fer-blanc, scellés, le poids de la boîte devant être inclus dans le poids pour le tarif.

a) Lorsque pesant au-dessus de vingt onces et en bas de trente-six onces par boîte, 3 1/2 sous, 5 sous, 6 sous.

b) Lorsque pesant au-dessus de 12 onces et moins de vingt onces, par boîte, 2 1/2 sous, 4 sous, 4 1/2 sous.

c) Lorsque pesant au-dessus de huit onces et moins de 12 onces par boîte, 2 sous, 3 1/2 sous, 4 1/2 sous.

Imprimés

(D) Lorsque pesant huit onces et moins par boîte, 1 1/4 sou, 2 sous, 2 1/2 sous. Imprimés et réclames, c'est-à-dire livrets, cartes d'annonces, périodiques d'annonces illustrées, listes de prix, catalogues et listes de prix, almanachs d'annonces et calendriers, circulaires pour des médicaments brevetés ou autres circulaires, feuilles volantes ou dépliants, chromos d'annonces, chromos, photographes ou tout autre travail fait autrement que peint à la main ou dessiné à la main et portant de l'impression ou une annonce, lithographie ou estampée ou attachée, comprenant des billets, des dépliants et des pancartes ou autre travail artistique similaire, lithographie, imprimé ou estampé sur du papier, ou du carton dans un but commercial ou de publicité, non autrement spécifiés, par livre, 10 sous, 12 1/2 sous, 15 sous.

Pourvu que d'après le tarif général le droit ne soit pas moins que 35%. Pourvu que sur les marchandises spécifiées dans l'item 178 et importées par la poste, le ou après le 1er juillet 1914, les droits soient payables en timbres des douanes, d'après les règlements du ministre aux taux spécifiés dans l'item 178, excepté sur tout paquet séparé ne pesant pas plus d'une once, le droit sur chaque article sera de 1 sou, 1 sou, 1 sou.

Il est pourvu que le et après le 1er octobre 1930, le droit d'après l'item 178 sera de 2 sous, 2 sous, 2 sous pour chaque article énuméré.

Carton, etc.

Planches faites de paille pressée, de carton et toutes planches faites d'autres fibres végétales, non collées ou recouvertes de quoi que ce soit, papier goudronné, papier de feutre, papier de verre, d'éméri ou sablé ou tissu d'éméri, 15%, 22 1/2%, 25%.

Sacs de papier ou sacs de tout autre genre, imprimés ou non, 20%, 30% et 35%.

Papiers d'emballage de tous genres, non collés, ni glacés ou gravés, 20%, 30%, 35%.

Récipients de papier de tous genres, de papier ou de fibre ondulée, par livre, 1 sou, 1 1/4 sou, 1 1/2 sou.

Peroxyde de soude, silicate de soude en cristaux ou en solution, bichromate de soude, nitrate de soude, sel de soude, ou soda à laver, sulfate de sodium, nitrate de soude, arséniate, bi-arséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude, prussiate de soude et sulfite de soude, en franchise, en franchise, en franchise.

Sodium, sulfate ou à l'état brut, ou en pains, par livre, 1/2 sou, 1/2 sou, 3/4 sou.

Colle liquide ou en poudre ou en feuilles, et mucilage, gélatine, caséine, pâte adhésive et ichtyocolle, par livre, 2 sous, 2 1/2 sous, 3 sous.

Essence, pétrole, etc.

Huiles de pétrole, de charbon et kerosène, essence, naphte ou pétrole distillés, raffinés ou purifiés, non autrement spécifiés et plus légers que 8235 de gravité spécifique à une température de 60 degrés, par gallon, 2 sous, 2 1/4 sous, 2 1/2 sous.

Essence naturelle de compression ou d'absorption, plus légère que 6690 de gravité spécifique à une température de 60 degrés, lorsqu'elle est importée par les distillateurs de pétrole pour mélanger avec d'autres essences distillées au Canada, en franchise, en franchise, en franchise.

Articles de terre cuite ou de pierre, tels que dames-jeannes, cruches, 25%, 30%, 35%.

Articles de terre cuite et de pierre, bruns ou colorés et faïence Rockingham "CC" ou de couleur crème, colorés, décorés, imprimés et tous articles de terre cuite non autrement spécifiés, 25%, 30%, 35%.

Magnésite, magnésie caustique, calcinée ou plastifiée, 20%, 25%, 25%.

Magnésite brûlée ou calcinée, 20%, 25%, 25%.

Verre à vitres de fenêtres, commun et transparent incolore:

(A) en feuilles ne dépassant pas 80 pouces carrés, par livre, 1 1/4 sou, 1 1/4 sou, 1 1/4 sou.

(B) en feuilles dépassant 80 pouces carrés mais ne dépassant pas 120 pouces carrés, par livre, 2 1/4 sous, 3 sous, 3 sous.

(C) en feuilles, dépassant 120 pouces carrés, par livre, 3 1/4 sous, 4 1/2 sous, 4 1/2 sous.

Métaux

Métal "Britannia", argent-nickel, argent navada ou argent allemand, non plaqué, non autrement spécifiés, 25%, 35%, 40%.

Objets composés entièrement ou en partie d'argent ou d'argenture, ou plaqués nickel, dorés ou non autrement spécifiés, objets d'or et d'argent non autrement spécifiés, 30%, 37 1/2%, 45%.

Boîtiers de montres et parties attenantes, finies ou partiellement ouvrees, 20%, 45%, 45%.

Fer et acier en lingots, non autrement spécifiés, par tonne, \$150, \$300, \$300.

Acier et fer en billes ou en feuilles, ou fabriqué par tout autre procédé, par tonne, \$250, \$450, \$450.

Barres de fer ou d'acier, billes de fer ou d'acier pesant moins de 60 livres par verge linéaire:

(A) Seulement laminées, non autrement spécifiés, par tonne, \$425, \$700, \$700.

Barres et tiges de fer d'acier, comprenant les billes pesant moins de 60 livres par verge linéaire, laminées telles que définies d'après les règlements formulés par le ministre.

Tiges en rouleau, de pas plus de .375 pouce de diamètre, lorsqu'im-

portées par les manufacturiers de fil métallique pour la fabrication exclusive de fil métallique dans leurs propres fabriques, par tonne, \$225, \$500, \$500.

Plaques d'acier ou de fer laminées à froid ou à chaud.

(A) de pas plus de 40 pouces de largeur, non autrement spécifiés, par tonne \$425, \$600, \$700.

Formes d'acier ou de fer ou sections, non poinçonnées ou perforées ou n'ayant subi aucune autre transformation que le laminage à chaud ne pesant pas moins de 35 livres par verge linéaire, telles que poutres en I, jusqu'à 6 pouces de profondeur inclusivement mais ne comprenant pas les sections en H; cannelures jusqu'à 7 pouces de profondeur; angles jusqu'à 6 pouces par 6 pouces; Z jusqu'à 6 pouces exclusivement, par tonne, \$400, \$600, \$600.

Angles d'acier ou de fer, poutres, cannelures, colonnes, traverses, joints, T, Z, et autres formes ou sections non poinçonnées, perforées et seulement laminées à chaud, non autrement spécifiés, par tonne \$425, \$700, \$700.

Angles de fer ou d'acier, poutres, cannelures, colonnes, traverses, solives, T, Z, et autres formes ou sections poinçonnées perforées ou travaillées autrement que seulement laminées à chaud ou moulées, non autrement spécifiés, 25 p. c., 35 p. c., 40 p. c.

Tuyaux d'acier ou de fer, évalués à pas plus de 5 sous la livre, par tonne, \$700, \$1200, \$1400.

Machines pour la ferme et la maison

Trayseuses mécaniques ou accessoires, machines centrifuges pour l'épave du lait qui à la quantité de gras, de crème; parties complètes, en franchise, 10 p. c., 10 p. c.

Cultivateurs, hermines, semeuses, rateaux à chevaux, épandeurs de fumier, semeuses de jardins et parties complètes de ces machines en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Charrues; rouleaux de ferme, de champs ou de gazon ou jardins, et parties complètes de ces machines, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Faucheuses, moissonneuses, avec lieuses ou sans lieuses accessoires de lieuses, combines, séparateurs comprenant moteur et parties complètes de ces machines, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Machines pour aspersion ou pour répandre des poudres contre les insectes et parties attachées, comprenant machine à main, machine à renchasser les fruits ou les légumes et parties attachées.

Chargeuses à foin, planteuses de patates, coupeurs à aliments pour animaux, bache-pailles pour ensilage, broyeurs à grain pour fermes seulement, machines à creuser des trous pour les poteaux, machines à enlever les souches et autres machines agricoles, et parties complètes attachées, en franchise 15 p. c., 25 p. c.

Incubateurs d'œufs élevés de poussins et parties complètes attachées, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Presses à foin et parties complètes, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Faucheuses, faux, coupeurs à paille ou foin, pioches, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Vanneuses, écorcheuses de pois, machines à égrener le maïs, séparateurs de maïs, balances et parties complètes de ces machines, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Moulin à vent et parties complètes attachées ne comprenant pas la tige ni l'armature, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Moteurs à traction à combustion interne pour la ferme évalués à pas plus de \$1,400 chacun, accessoires attachés et accessoires combinés destinés aux automobiles du Canada pour les fermes, en franchise, en franchise, en franchise.

Le gouverneur général pourra, par ordre en conseil, décréter que cet article remplace l'article 409m du tarif de la cédule A du tarif de 1907.

Pasteuriseurs pour laiteries et parties complètes, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Réfrigérateurs domestiques ou pour magasins de tous genres complètement équipés ou non, 02 p. c., 2 1/2 p. c., 30 p. c.

Machines à laver, pour la maison avec ou sans moteur et parties complètes de ces machines, 15 p. c., 25 p. c., 35 p. c.

Essoreuses pour la maison et parties de métal complètes de ces machines, 20 p. c., 30 p. c., 35 p. c.

Pompes à incendies ou toute machine pour éteindre les incendies, extincteurs à mains, têtes d'arrosage automatiques pour la protection contre le feu, 22 1/2 p. c., 30 p. c., 35 p. c.

Tondeuses de gazon, 20 p. c., 30 p. c., 32 1/2 p. c.

Moteurs à traction et parties complètes, non autrement spécifiés, en franchise, 15 p. c., 25 p. c.

Articles évidés de fer ou d'acier, 20 p. c., 27 1/2 p. c., 30 p. c.

Articles d'acier ou de fer émaillés ou non pour la cuisine, 20 p. c., 27 1/2 p. c., 30 p. c.

Articles de cuisine ou de laiteries, en fer ou en acier, recouverts d'une couche d'étain, tels que bidons pour expédition du lait ou de la crème, non peints, ni laqués, ni décorés, 20%, 27 1/2%, 30%.

Articles de fer ou d'acier émaillés, 22%, 32 1/2%, 35%.

Articles de fer-blanc, peints ou laqués, décorés ou non et articles d'étain, 20%, 27 1/2%, 30%.

Voitures de fermes, traîneaux de fermes, voitures pour la forêt et autres véhicules et parties complètes, en franchise, 15%, 25%.

Fer en gueuse, par tonne, 75 sous, \$125, \$125.

Barres ou tiges de fer ou d'acier laminées par tonne, \$212 1/2, \$350, \$350.

Chauffage

Appareils destinés à la cuisson ou au chauffage des édifices:

1) A bois ou à charbon, 15%, 25%, 30%.

2) A gaz, 15%, 25%, 30%.

3) A l'électricité, 15%, 25%, 30% pour cent.

4) A l'huile, 15%, 25%, 25%.

(Non autrement spécifiés) 15 p. cent, 25%, 30%.

Appareils d'éclairage électrique et accessoires.

Le tarif sur les tapis de tous genres est augmenté par le nouveau tarif. En plus des droits "ad valorem", un droit spécifique est établi sur chaque pied carré.

Les nouveaux droits sont: préférence britannique, 30%, intermédiaire 35%, et tarif général 40%.

Textiles et chaussures

Quant aux textiles il y a l'addition d'un droit spécifique aux droits "ad valorem" sur le coton, la laine, la soie et autres textiles. Ces droits s'appliquent aux fils jusqu'aux tissus finis. Les droits sur les bottines et les souliers sont augmentés, ils seront de 20, 25 et 35%, selon les tarifs de préférence, moyen et général.

Tous les articles de chirurgie entrent en franchise sous les trois catégories de même que le chloroforme pour anesthésie.

Les broderies, dentelles, filets, rideaux, clinquants, complètement en coton ou partiellement, 20%, 27 1/2%, 30%.

Voiles pour chaloupes et bateaux, 15%, 22 1/2%, 25% et par livre 3 sous, 3 1/2 sous, 4 sous.

Gants et mitaines de tous genres, 25%, 25%, 45%.

Tapis de Turquie ou imitation, et autres tapis de plancher, N. O. P.: 30 pour cent, 35 p. c., 40 p. c., et par pied carré: 10c., 15c., 20c.

Tapis de liège, linoléum, carpettes: 25 p. c., 32 1/2 p. c., 35 p. c., ou par livre: 4 cents.

Stores, montés sur rouleaux: 20 p. c., 30 p. c., 40 p. c.

Chaussures, chevillées ou clouées: 25 p. c., 25 p. c., 35 p. c.

Chaussures, pantoufles, semelles intérieures, N. O. P.: 25 p. c., 35 p. c., 40 p. c.

Boyaux de caoutchouc ou de gutta percha, boyaux de coton et de caoutchouc, tapis de caoutchouc: 20 p. c., 30 p. c., 35 p. c.

Vêtements de caoutchouc ou faits de coton imperméable: 25 p. c., 30 p. c., 35 p. c.

Bijouterie de tout matériel pour l'ornement de la personne, N. O. P.: 30 p. c., 27 1/2 p. c., 45 p. c.

Fertilisants, composés ou manufacturés, N

Au tour du Foyer

Le grain de blé

Un matin au mois de juillet, je me promenais à travers la campagne, le long d'un champ de blé. Des gouttes de rosée tremblaient aux barbes des épis, comme des diamants au bout de légers fils d'or. Le soleil se levait sur l'immense plaine blonde, tachetée de brins de blé et de coquelicots. La brise glissait à la surface, inclinant doucement les épis, selon un rythme harmonieux, et des alouettes s'enlevaient de-ci de-là, égrenant leurs notes perlées, prière du matin de la joyeuse nature.

C'était un spectacle très simple. Cependant il m'émeuvait, car je pensais au mystère qui se cache dans chaque grain de blé. C'est la vie de l'humanité qui s'y élève, c'est le repos de la société qui en dépend.

Le grain de blé, c'est la réponse du ciel à la prière ardente qui monte des sillons de la terre: "Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour."

Le grain de blé, c'est le prix que nous payons pour nos sueurs. L'ouvrier qui travaille essouffé dans les ateliers et les mines. Le pain qui sortira de ces blés fera cesser le cri de ses entrailles.

Le grain de blé, c'est l'aliment que la mère demande pour le bébé endormi, afin de rendre encore ses joues plus roses, ses poings plus robustes.

Le grain de blé, c'est le problème qui hante l'économiste acharné sur la question sociale. Comment le grain fera-t-il son chemin à travers le monde et pénétrera-t-il dans chaque chaudière?

Le grain de blé, c'est le talisman qui apaise le peuple romain hurlant dans les rues: "Panem et circenses!" Du pain et des jeux. Et quand les questeurs inquiets interrogent l'horizon à l'embouchure du Tibre, ils épient le grain de blé qui apportent les navires d'Afrique et de Sicile, et qui leur permettra de nourrir et gouverner un peuple.

O grain de blé, je comprends que le soleil te baise, que la brise te caresse, que la nuit te verse sa rosée, que l'alouette te chante, que l'Église te bénisse au radieux matin des oraisons, que la société agencière lue en cercle autour des champs où tu mûris te tend des bras suppliants. Tu empêches les peuples de désespérer, de se révolter, l'humanité de mourir: tu es sacré!

Mais le grain de blé a été élevé à une dignité plus haute encore.

Un jour certain geste a été tracé sur lui par une main divine, certaine formule a été prononcée: *Et frumentum caro factum est!* Et le grain de blé s'est fait chair! Et quelle chair! Une chair divine!

O grain de blé, la terre était à genoux devant toi, voici que le ciel s'incline à son tour! En te voyant, mon cœur s'attendrit et se gonfle de reconnaissance pour le Dieu qui a fait en toi de grandes choses: *Facit tibi magna qui potens est!* Avec toi je chante le Magnificat. Je te vénère, je t'aime, je voudrais l'arroser de larmes d'amour. Tu es sacré!

Grain de blé, grain de blé, tu seras l'hostie blanche et immaculée qui brillera sur l'autel. Un Dieu descendra en toi, il chassera la substance, mais il s'enveloppera de tes fibres espérées comme d'un manteau de neige.

Grain de blé, grain de blé, transformé par le Verbe sacerdotal, nous te ferons des vases d'or et des ornements merveilleux, et nous les ornerons d'émaux et de filigranes, de diamants et de perles rares!

Grain de blé, grain de blé, nous te chanterons des hymnes très doux; nous te dirons: *O salutaris Hostia!* car tu empêches l'humanité de mourir de la mort éternelle. Tu es plus précieux que la manne du désert; ceux qui te mangent transsubstantient en la chair divine vivront éternellement.

J'en étais là de ma méditation, un matin du mois de juillet, errant à travers la campagne, lorsque, cloche d'une église voisine, sonna le glas de la messe. Et il me sembla que tout le champ de blé tressaillait, que la brise soufflait plus fort, que les épis s'inclinaient plus profondément comme de doux encensoirs, et j'entendis les grains de blé qui se disaient entre eux: "Nous montons à l'autel du Seigneur: *Introibo ad altare Dei!*" Et les alouettes s'arrêtaient dans leur vol, et les ailes pieusement étendues, en forme de croix, elles répondaient: *Ad Deum qui facit laetitia juvenum meam.* Elles chantaient l'Introit des messes futures.

Et je m'en allai en disant: Soyez béni, mon Dieu, pour ces milliers de messes qui germent dans un champ de blé.

S. COUBE

Vos yeux...

FANTASIE

"Des yeux bleus m'ont dit: L'amour est l'azur; L'amour est divin; Je pars, si tu viens, si tu pars je restes; Tout amour est vain." (A.)

* * *

De vos yeux, j'aime l'éloquent et silencieux langage, la chaude clarté, l'éclat velouté, la tendre douceur.

Ils sont un peu railleurs, indifférents souvent! Mais comme je les aime vos yeux...

Ils sont si caressants quand ils aiment, ils sont si prenants, si câlins; aux heures de confidences, ils me sont si sympathiques vos yeux!

Velours sombre ou azur? peu importe la couleur, je les aime rien que pour eux, rien que pour leur charme...

Qu'ils soient rieurs ou mélancoliques, rêveurs ou indifférents, brillants de gaieté ou voilés de larmes, ils me sont chers vos yeux parce que j'y découvre un peu de votre âme...

BENJAMINE

Saint-Casimir.

J'ai vu... horreur!

La veille des dernières élections fédérales j'ai vu... Horreur! Horreur!... J'ai vu couler le whisky dans les verres, j'ai vu des hommes mariés et des jeunes gens boire de ce poison. J'ai vu ces mêmes hommes, sensés au début, danser, marcher en trébuchant, et rire comme de pauvres niais. Je les ai vus... oh! détournez la tête, chères lectrices, je les ai vus se battre. Même l'un d'eux a frappé sa femme, rudoyé ses enfants, brisé des meubles et, mille fois horreur, il a blasphémé devant son épouse chrétienne, devant ses petits innocents.

Rien d'étonnant, me dites-vous, amies lectrices, l'alcool trouble les cerveaux humains depuis le temps de Noé.

Je vous approuve en effet, mais il est un point que je ne comprends pas. C'est que le premier coupable, c'est-à-dire le député qui avait envoyé de ce venin ni buvable ni absorbable, croyait, en agissant ainsi, s'attirer les votes des électeurs et des électrices. Avez-vous vu voter pour lui, mesdames et mesdemoiselles? Venez répondre à TEMPE ARGENTÉE

CHERIFFA

La Kabylie, dont les sommets neigeux étincellent sous le soleil d'Afrique barrant à l'est notre horizon, est riche en paysages grandioses, en sites agrestes et enchanteurs pendant les beaux mois de l'année. Ses crêtes boisées, ses profondes vallées, ses ravins où gronde en hiver le torrent que l'été dessèche, ses sombres oliviers, les pentes verdoyantes de ses montagnes couronnées de gracieux villages, ses sentiers qui serpentent au bord du précipice, ses fontaines où, drapées dans leur antique et pittoresque costume, femmes et jeunes filles viennent, en joyeux caravanes, remplir d'eau limpide les grandes amphores qu'elles portent sur la tête avec tant d'aisance et de bonne grâce... tout cet ensemble, sous un beau ciel de mai, fait de la Kabylie un séjour plein de charmes: les touristes l'admirent, les peintres n'en épuiseraient pas les superbes points de vue... et qu'il faut bon y goûter la paix des montagnes, le silence des vallées ombreuses!

Mais si la Kabylie est belle, et si l'amour de la patrie est grand au cœur de ses enfants, elle est trop pauvre, hélas! pour les nourrir tous. Chaque année elle envoie dans les riches plaines du littoral un bon nombre de vigoureux travailleurs qui s'ingénient à gagner ainsi, pour eux et pour les leurs, la frugale galette d'orge que leur montagne ne suffit pas à leur fournir. Les moissons finies, les vendanges achevées, ces bons Kabyles retournent à leur village; les vieux parents, la femme et les enfants on, suffi à cultiver le petit coin de terre qui leur vient des ancêtres; bientôt on fait ensemble la cueillette des olives, les autres de peau de boue s'emplissent de leur huile, puis viennent le froid, la neige, les jours mauvais qu'on passe auprès du feu, en famille, en compagnie de la vache, des chèvres, des poules qui occupent souvent une partie de l'habitation de ces braves montagnards.

Mais ces absences prolongées du père de famille ont leurs inconvénients et leurs tristesses; nombre de jeunes gens, qui ont trouvé un loin un travail fixe, rentrent dans leurs montagnes pour y fonder un foyer qui ne les voit qu'à de longs intervalles; la situation de la jeune femme, restant sous la garde des beaux-parents, ne manque pas de difficultés, tandis que celle du travailleur séparé des siens demeure pleine d'écueils... aussi, petit à petit, ces enfants de la montagne obligés de s'expatrier entraînent-ils dans leur exode leurs femmes et leurs enfants.

Alger et ses environs les comptent par centaines et par milliers. Mais ces Kabyles, pour avoir par la force, et à la longue adopté la religion des Arabes, ne sympathisent pas pour cela avec leurs antiques oppresseurs. Même vivant sur leur territoire, ils ne se mêlent pas à leur race détestée; ils se groupent, et forment des villages séparés, juchés comme dans leur pays d'origine au faite d'un mamelon, ou disparaissant tout entiers dans un fourré de cactus.

Combien pauvres sont ces installations plus ou moins provisoires; misérables et enfumées ces maisons de terre battue et de roseaux, où

des débris de zinc, de fer-blanc, sont souvent utilisés pour fermer une fente ou servir de gouttières. Là ils n'ont point de terre à eux, et vivent au jour le jour du salaire quotidien, à la merci trop souvent d'un chômage, d'une maladie ou de mauvais temps. Mais du moins le père n'est-il pas séparé de ses enfants, et la vie de famille, si rudimentaire que soit la façon dont ils la comprennent, est-elle pour eux la sécurité, un dédommagement à ses peines.

C'est dans un de ces villages kabyles, dans une de ces familles les plus honnêtes et les plus unies, que le Dieu vient de se choisir une élue. Cheriffa était la cinquième de six enfants de Mohand ben Ali et de Fatima. Fixée depuis longtemps à Djennan-Mezian, à la porte de Birkadem, et non loin de notre couvent de Saint-Charles, cette famille est bien connue des Soeurs; Zoor, la dernière fille, qui vient d'avoir douze ans, est depuis des années une assidue de notre petit couvent; aussi, dans les visites que nous faisons au village, la pauvre demeure n'était-elle pas oubliée.

Quand Cheriffa après son mariage, l'avait quittée, il y a quatre ans, pour suivre le compagnon de sa nouvelle vie, elle était dans toute la fraîcheur d'une robuste santé. Ahmed était comme elle originaire du Djurdjura; il avait peut-être vingt ans. C'est à Alger qu'il conduisit la jeune femme; là, ce bon travailleur gagnait sans peine le nécessaire de son humble foyer. Cheriffa, connue d'heureux jours. Mais Ahmed n'avait plus l'air pur de ses montagnes; la maladie survint, le travail devint pénible, bientôt impossible. Il fallait vivre pourtant, les petites économies, y passeront. Cheriffa aussi s'ennuyait; elle devenait mère, et perdait de plus en plus ses forces, elle ne pouvait plus se faire. Le mal de son mari empirant, après la gêne la misère s'installa au pauvre logis. Bientôt il fallut prendre un parti: tandis que Cheriffa et son charmant bébé recevaient un abri à Djennan-Mezian, sous le toit du vieux Mohand, Ahmed reprenait le chemin de son village, et demandait aux siens de l'assister et de le soigner.

Quand cet été nous retrouvâmes la jeune femme au foyer paternel, la maladie de poitrine qui la minait sourdement lui laissait encore toutes les charmes de sa jeunesse, et le coloris de son visage, pour être dû à la fièvre, n'en contrastait pas moins avec l'expression de langueur de sa physionomie et de toute sa personne. Tahar était aussi une mignonne créature blanche et rose; il souriait et nous tendait ses petits bras comme à d'anciennes connaissances. Mais, à chaque visite, nous constations le dépérissement de la mère et de l'enfant.

S'ils avaient été accueillis de tout cœur par les vieux parents, si les frères et les sœurs leur témoignaient de l'affection, la pauvreté des uns et des autres était trop grande pour qu'ils pussent procurer à la malade un régime et des soins en rapport avec son état. Elle partageait le maigre ordinaire de la famille; quant à l'enfant, deux boîtes de lait condensé, utilisées un peu au hasard, faisaient les frais de son alimentation pendant une semaine. Pauvre bébé! il diminuait à vue d'oeil, aussi songeâmes-nous bientôt à lui assurer par le saint Baptême, une place parmi les anges. Tahar fut mis sous la protection de saint Jean.

Cheriffa écoutait avec un intérêt toujours croissant ses charitables visites lui parler du bon Dieu, ce Père si bon qu'elle trouvait si naturel d'aimer, et son âme religieuse se soumettait à ses volontés avec un respect et une résignation que beaucoup d'âmes chrétiennes auraient pu lui envier. Son attachement aux Soeurs était vraiment touchant: "Mère, disait-elle parfois à la vieille Fatima qui ne la quittait pas, mère, quand je serai guérie, j'irai tous les jours chez les Soeurs."

Et quand elle les avait à son chevet, elle témoignait un vrai bonheur et ne voulait plus les laisser partir. — Vous reviendrez demain, de bonne heure? — Oui, et nous parlerons encore du bon Dieu. — Oui, encore. — Tu l'aimes bien, le bon Dieu? — Et qui l'aimerait-je, si je ne l'aimais pas? Il est si bon! C'est notre Créateur, notre Père; Lui, qui m'a donné des parents si bons! Lui, qui fait briller le beau soleil qui nous réchauffe; Lui, qui fait croître le blé, l'orge dont nous nous nourrissons...

Et cette mourante, couchée sur un grabat, cette pauvre femme qui venait d'apprendre la mort de son mari et dont l'enfant agonisait, trouvait toujours à ajouter à cette nomenclature des dons de Dieu, un bienfait de sa reconnaissance dû à l'agréable à notre Père des Cieux!

Un jour, nous entendant venir, Cheriffa nous salua de ce mot si dur pour le cœur d'une mère: "Mon enfant, mon petit Tahar est mort!"

L'ange avait déposé ses ailes! "Dieu l'a voulu, ajouta-t-elle, c'est mieux ainsi!"

Et ce fut tout. Mais sa pauvre figure désolée, son ton de voix brisé, disaient assez la douleur qui se cachait sous cette apparente insensibilité. Tout faisait prévoir que la mort ne tarderait pas à revenir dans le pauvre gîte, aussi l'ange de midi nous trouvait-il chaque jour sur le sentier qui y conduisait. Nous avions hâte d'achever l'instruction de Cheriffa, d'assurer, s'il était possible son éternité!

Ses parents nous accueillaient à merveille; les petits secours que nous portions à la malade ache-

vaient de nous les conquérir; nous avions toute leur confiance, et il semblait que ces pauvres gens, attendant tout de Dieu et résignés à ses desseins sur eux, se croyaient de même religion que nous; pas une fois, d'ailleurs, nous n'entendîmes invoquer le Prophète.

Cheriffa accepta de toute son âme les vérités proposées, croyait sur notre parole à celles qu'elle ne pouvait comprendre, et manifestait le désir de recevoir le remède divin, qui purifie l'âme et fait enfant de Dieu.

"Apportez-le-moi demain, dit-elle un jour, je le veux."

Ce lendemain était un dimanche; nous la trouvâmes en nombreuse compagnie. Quelqu'un aurait pu s'opposer au désir de la mourante; nous le comprimes au regard de Cheriffa, qui insistait pour nous venir bientôt. Nous n'y manquâmes pas; la malade baissait visiblement, un retard pouvait être irréparable... Chemin faisant, nous nous confîmes nos inquiétudes: la vieille nous avions aperçu une amulette qu'il faudrait bien écarter!...

"Le pourrai-je?" Mais le bon Dieu est bon! et qu'il entend bien nos prières! A peine étions-nous agenouillées près de la malade, plus fatiguée encore que de coutume, qu'elle mit à découvert le petit sachet de peau contenant, écrite de la main du marabout, quelque sorte du Coran. Elle le repoussa avec mépris:

"Ote-le, dit-elle à sa mère. La bonne femme dénouait le cordon.

"Qu'est-ce donc?" demandâmes-nous pour sonder sa pensée.

— Un écrit du talem... Ma infatigable. (Cela ne sert de rien), ajouta la vieille Kabyle, *Rebbi ikfi, Rebbi barka*. (Dieu suffit, Dieu seul suffit!) et l'amulette disparut.

L'heure de la grâce avait sonné pour Cheriffa:

"Te rappelles-tu, disait la Soeur, ce que je t'ai enseigné du bon Dieu?"

Et elle remémorait à la mourante les grandes vérités.

— Oui, je crois tout cela.

— Tu sais que *Sidna-Aïssa* (Notre-Seigneur Jésus-Christ), avant de monter au ciel, nous a laissé un remède, pour l'âme seulement, un remède qui purifie, qui fait enfant de Dieu, et qui ouvre le ciel?

— Oui, je te l'ai dit déjà. Apportez-le-moi.

— Je t'ai apporté; quand veux-tu que je te le donne, demain?

— Non, aujourd'hui, tout de suite, donne-le-moi, je veux être l'enfant du bon Dieu."

Avec la Soeur, elle redit alors les actes de foi, d'espérance, de charité, renouvela sa contrition, pardonna encore à ceux qui avaient pu la peiner ou lui nuire; puis, radieuse, tendit son front à l'eau régénératrice. Cheriffa était chrétienne sous le nom de Marie-Charles, en souvenir de notre Vénéré Père, le grand cardinal qui aimait tant ses enfants kabyles.

Elle resta dans son bonheur, silencieuse, recueillie, souriant doucement aux visions du Paradis que la Soeur évoquait tout bas à son oreille...

Nous la laissâmes dans cette pieuse extase, promettant de revenir le lendemain... Quelle joie nous inonda le cœur! et combien nous nous trouvâmes payées des petits sacrifices offerts pour cette âme!

Mardi: il était midi, nous nous hâtons sur le sentier de Dinan-Mezian; déjà l'humide demeure attire nos regards; un groupe d'enfants qui chaque jour réclament à notre passage un sourire, un bonbon, accourent au-devant de nous. Ce n'est qu'un cri:

"Ma Soeur, Cheriffa matel matel Cheriffa! — Cheriffa est morte! Oui, tout de suite, il n'y a qu'un instant!"

Son âme s'est envolée dans sa pureté baptismale, sans agonie, sans qu'un parent, une voisine, dont l'approche de la mort eût réveillé le zèle, ait invoqué pour elle le nom maudit du Prophète! Heureuse Cheriffa! elle jouit de l'éternel bonheur!

Nous entrâmes; les voisins sont là, partageant la désolation de la mère de la défunte. Celle-ci est étendue au milieu de la pauvre demeure; nous écartons le voile qui la couvre déjà, et contemplons avec respect cette pâle figure, serène dans la majesté de la mort.

Le vieux Mohand, son fils, ses filles, ont été prévenus... ils arrivent... Nous assistons à cette scène de larmes, puis, ayant dit un mot de sympathie à tous ces affligés, nous nous retirons, impressionnées de leur douleur, et nous nous hâtons d'achever nos affectueux regrets à notre petite amie. Mais est-il besoin de dire qu'une joie profonde et une ardente reconnaissance remplissent nos âmes, et qu'en exaltant la miséricordieuse bonté de notre Père Céleste envers cette humble petite Kabyle, nous ne nous laissons pas de le remercier de nous avoir choisies pour les pauvres instruments du salut de cette âme!

Et maintenant du haut des Cieux, heureuse Marie-Charles, et vous, cher ange du paradis, priez pour vos frères infidèles, obtenez-leur de nombreux et zélés missionnaires, la grâce de la vraie foi et le bonheur dont vous jouissez!

Soeur BRIGITTE

Extrait des Annales: Visite de Notre-Dame d'Afrique au Canada.

Les prix d'action intellectuelle

UN DERNIER AVIS

Comme le droit d'inscription aux concours des prix d'action intellectuelle s'achève à la date du 1er octobre 1930, l'A.C.J.C. fait instance auprès des auteurs et des personnes intéressées à leur œuvre pour qu'ils en tiennent compte.

Voici de nouveau les principaux renseignements sur les prix d'action intellectuelle:

Dans le but éminemment pratique de développer chez les Canadiens français le goût de la culture générale, pour encourager le bon labeur de nos travailleurs de l'esprit, et pour souligner devant l'o-

pinion publique cultivée le caractère et le mérite du mouvement intellectuel de l'heure présente, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française fonda, en 1919, les prix d'action intellectuelle, la première institution du genre.

OBJET ET ORGANISATION

Un prix de \$100 est attribué, dans chacune des dix sections fixées, pour la meilleure pièce produite au cours de l'année littéraire et scientifique (dans le cas du 1er octobre au 1er octobre).

De généreux mécènes assurent chaque année à l'A.C.J.C. les mille dollars ainsi distribués en récompense aux lauréats proclamés par les dix jurys de cinq juges appelés à délibérer officiellement sur la valeur des ouvrages et manuscrits soumis ou signalés à l'attention.

La proclamation qui se fait en séance solennelle, vers la fin de janvier ou en février (d'ordinaire à la salle St-Sulpice), constitue toujours l'un des événements littéraires et artistiques les plus significatifs et les plus importants de l'année.

SECTIONS DE TRAVAUX

Littérature: Compositions en prose assez élaborées, dans un genre ou sur un sujet de quelque importance — romans, essais, etc.

Narration française: Compositions en prose, d'un genre moins élevé, sur un sujet de moindre importance. Suite d'articles, billets, mélanges, etc.

Poésie: Poèmes d'une certaine envergure, ou groupe de pièces distinctes traitant de sujets divers.

Critique littéraire et critique d'art: Etudes, articles ou conférences écrites, se rapportant à l'histoire de la littérature et des beaux-arts, à la critique des œuvres, aux méthodes de travail, et généralement à la culture de l'esprit et à l'éducation du goût. (N.B. Ecriture musicale non comprise).

Littérature et sciences religieuses: Théologie, écriture sainte, apocryphe, liturgie, histoire ecclésiastique et toutes autres études ou questions d'ordre religieux.

Philosophie et droit: Compositions littéraires se rapportant en général à la philosophie et au droit.

Histoire et politique: Etudes d'histoire canadienne ou étrangère, monographies, biographies, essais sur quelque problème d'intérêt public.

Sciences sociales: Etudes sur la société, sur les rapports des individus et des classes, sur les théories et sur les problèmes qui se rapportent à la condition et aux relations des hommes vivant en société.

Economie politique: Etudes sur la société, sur les rapports des individus et des classes, sur les théories et sur les problèmes qui se rapportent à la condition et aux relations des hommes vivant en société.

Economie politique: Etudes sur la production, la circulation, la répartition ou la consommation des richesses.

Travaux scientifiques et techniques: Tous mémoires ou essais d'ordre scientifique, artistique ou professionnel, non contenus dans les divisions précédentes.

CONDITIONS ET LOIS DU CONCOURS

1. Les ouvrages doivent être en langue française.

2. Il faut qu'ils aient été publiés ou soient présentés en manuscrits dans la limite des douze mois du 1er octobre au 1er octobre (cette fois, il s'agit du 1er octobre 1929 au 1er octobre 1930).

3. Personne n'est exclu du concours. Il suffit d'être canadien-français (selon la plus large acception du mot), de l'un ou de l'autre sexe, et âgé de 20 à 35 ans inclusivement.

4. L'ouvrage devra être adressé au secrétaire général de l'A.C.J.C., en 6 exemplaires au moins et pour le début d'octobre.

5. Ne sont requis ni titres, ni déboursés, ni concours préalables. La simple présentation des travaux tient lieu d'inscription.

6. Les cinquante membres des dix jurys, choisis parmi les professeurs, littérateurs et scientifiques les mieux connus de la métropole, examinent soigneusement les travaux, et délibèrent en toute loyauté et discrétion sur le choix des lauréats de chaque section, en accompagnant leur verdict écrit des motifs qui l'ont motivé. L'A.C.J.C. insiste pour que chaque prix soit attribué en entier, et non point divisé entre deux vainqueurs proclamés ex-aequo.

7. Les prix sont attribués, s'il y a un mérite suffisant, dans toutes et chacune des dix sections et chaque année.

8. L'auteur est libre de présenter son ouvrage dans la section qu'il juge convenir le mieux à son caractère de fond et de forme.

9. Chaque section constituant un domaine séparé, un même auteur peut présenter des travaux en différentes sections. Le même ouvrage, cependant, ne saurait concourir à la fois sous deux rubriques différentes.

10. Les travaux déjà soumis aux concours précédents ne sont pas réexaminés, même si une édition nouvelle satisfait aux conditions de temps d'octobre à octobre.

11. L'inscription au concours peut se faire par l'auteur lui-même ou encore, — fût-ce à son insu, — par ceux qui s'intéressent à son œuvre.

Seuls les noms des lauréats sont révélés au public. Tout le reste est l'objet de haute discrétion.

NOTE IMPORTANTE

Comme le concours vise à faire la revue la plus adéquate possible de l'ensemble du mouvement intellectuel de l'année au Canada français, et afin de faciliter la tâche des juges, — l'on insiste respectueusement auprès des auteurs, des professeurs, des éditeurs et de tous les amis des lettres canadiennes pour qu'ils signalent à l'attention de l'A.C.J.C. tous les travaux de mérite dus à la plume de nos jeunes écrivains. On voudra bien, alors, en adresser au moins un exemplaire au secrétaire de l'A.C.J.C.

RENSEIGNEMENTS

Pour renseignements, s'adresser à M. Ephrem Réginald Bertrand, chef du secrétariat général de l'A.C.J.C., Tél. Harbour 6383, bureau 701 édifice Versailles, 60 rue St-Jacques ouest, Montréal.

Elle gagne le premier prix pour gâteau étage



Cette photographie est celle de Mme W. McKenzie, 9 Ferwood Park Ave, Toronto, qui a gagné le premier prix pour Gâteau Étage à l'Exposition Canadienne Nationale de Toronto. Un grand nombre de gâteaux de diverses catégories avaient été soumis à l'approbation des juges et Mme McKenzie décrocha non seulement le premier prix pour Gâteau Étage Glacé, mais elle s'assura aussi la première place dans les Muffins et Petits Gâteaux. Nous donnons ci-dessous la recette du gâteau qui a valu à Mme McKenzie ce premier prix.

GATEAU ETAGE DORE

1/2 tasse beurre
1 tasse sucre
Jaunes de 6 oeufs
1/2 tasse lait
1 1/2 tasse farine
4 c. à thé poudre à pâte "Magic"
1 c. à thé d'extrait d'orange.

Défaites en crème le beurre et le sucre, ajoutez les jaunes d'oeufs bien battus et battez de nouveau avec le beurre et le sucre jusqu'à ce que le tout soit devenu très léger. Tamisez la farine et la poudre à pâte "Magic" ensemble et ajoutez au premier mélange en alternant avec le lait. Battez légèrement pendant environ une minute, mettez dans des moules beurrés et faites cuire. Température du fourneau, 400° F. Temps, environ 20 minutes. Unissez les étages avec une garniture au citron et recouvrez d'un glaçage bouilli.

GARNITURE AU CITRON

1 citron avec écorce
1 tasse eau froide
1 tasse sucre
1 oeuf
1 c. à soupe de farine.
Batter l'écorce de citron et l'oeuf ensemble. Incorporez en brassant, le jus de citron et le sucre. Faites dissoudre la farine dans l'eau. Faites cuire au bain-marie jusqu'à ce que le mélange prenne en gelée et puisse s'étendre.

GLAÇAGE (BOUILLI)

Faites dissoudre une tasse de sucre granulé dans 1-4 de tasse d'eau chaude. Enlevez le sucre des côtés de la marmite, couvrez et laissez bouillir pendant trois ou quatre minutes; découvrez et laissez encore bouillir jusqu'à ce que le sirop se forme en boule plutôt molle. Versez-en un filet mince sur les blancs de deux oeufs déjà battus à sec, battant constamment pendant ce temps-là.

L'addition au glaçage de quelques cerises au marasquin hachées lui donne une saveur délicieuse et très agréable.

Ce journal est imprimé au 200, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (sa responsabilité limitée). GEORGES PELLETIER, administrateur.

Les personnes qui désirent se procurer la chanson des Abeilles: "AIMER, TRAVAILLER, SERVIR" voudront bien s'adresser à: Madame Achille Bernier, La Patrie, Comté Compton, Qué.

Prix: 25 sous.

Petite note

En raison des vacances de Grande-Soeur, les abeilles sont priées de n'envoyer aucune lettre pour la Page Féminine, d'ici le trente septembre.

Au tour du monde

La session d'urgence

La session d'urgence est finie !

La prorogation a eu lieu lundi soir, grâce à la bonne volonté des deux chefs de la gauche — De vives discussions ont marqué l'adoption des résolutions tarifaires du gouvernement

M. BENNETT A LA CONFERENCE IMPERIALE

La session d'urgence est finie. 820,000,000 ont été votés pour atténuer le chômage; la loi des douanes pour empêcher le "dumping" a été adoptée presque sans difficulté, mais la troisième mesure du gouvernement conservateur, effectuant des remaniements tarifaires sur 135 articles, a soulevé l'opposition des libéraux et des progressistes.

Toutefois, MM. King et Garland, chefs respectifs des deux factions opposées, n'ont pas voulu prolonger la session et empêcher M. Bennett de représenter le Canada à la conférence impériale de Londres. Ils ont tenu cependant à bien définir leur position et à affirmer que leur façon d'agir n'était pas un acquiescement à la politique tarifaire du gouvernement.

M. Bennett de son côté leur a promis qu'il leur serait loisible de discuter en détail chacune de ces résolutions tarifaires lors de la session régulière prochaine.

Le débat sur les résolutions tarifaires a commencé mercredi dernier, et c'est le chef de l'opposition qui l'a ouvert en présentant un amendement au bill tarifaire de M. Bennett.

Amendement King

"La Chambre regrette qu'au cours d'une session spéciale convoquée exclusivement pour remédier au chômage, le gouvernement ait jugé à propos de proposer des relevements considérables des taxes douanières imposées sur un grand nombre de denrées, dans des circonstances qui empêchaient cette Chambre et le pays d'obtenir des renseignements suffisants au sujet de ces propositions, de même qu'une discussion parlementaire convenable sur ce sujet."

"La Chambre est d'avis que les fortes augmentations de taxes proposées ne mettront pas fin au chômage, mais augmenteront inévitablement le coût de la vie et augmenteront aussi le coût de production dans les industries primaires, l'agriculture, les pêcheries, les mines et l'exploitation forestière, de sorte que les producteurs canadiens dans ces industries pourront plus difficilement soutenir la concurrence des autres pays dans la vente de leurs produits."

M. Mackenzie King avait demandé que la session actuelle soit ajournée jusqu'après la conférence économique de Londres. M. H. H. Stevens, ministre du commerce, parlant sans doute au nom du gouvernement, a dit que la chose n'est pas possible. M. Stevens a dit que c'est avant que les représentants aillent à Londres que le Canada doit définir sa politique, fixer son tarif. Il considère que c'est de cette façon que le Canada se tirera le mieux d'affaire.

En tout cas, le débat sur les résolutions tarifaires de M. Bennett s'est poursuivi pendant toute la journée.

De tous les discours de la journée, c'est sûrement celui de M. Mackenzie King qui est le plus intéressant. Nous le résumons.

M. MACKENZIE KING

Le chef libéral dénonce le gouvernement qui profite de la circonstance d'une session d'urgence pour proposer une révision de notre régime tarifaire. La session a été convoquée pour que l'on cherche une solution au problème du chômage et non pas pour modifier le tarif. C'est une session d'urgence.

Au cours de la dernière campagne électorale, le chef conservateur n'a pas promis, s'il était porté au pouvoir, de convoquer une session spéciale pour remanier le tarif. Il a tout simplement promis une session spéciale pour remanier le tarif. Pourquoi profite-t-il de cette session d'urgence pour imposer une modification de notre

tarif comme il ne s'en est pas encore vu? Et pour forcer l'acceptation de ses propositions, le gouvernement laisse entendre que si la session n'est pas terminée d'ici lundi prochain, le Canada ne sera pas représenté à la conférence impériale.

M. Mackenzie King fait un appel à ses soutiens classiques et il dit que l'opposition se trouve entre Charybde et Scylla. Si elle prend le temps qu'il faut pour bien étudier les changements tarifaires proposés, on dira qu'elle a empêché le premier ministre de se rendre à Londres; au contraire, si elle n'étudie pas ces changements, on l'accusera de manquer à ses devoirs.

Le premier ministre a dit que la conférence économique impériale aura une répercussion dans notre pays à propos du chômage. Vouloir-il laisser entendre par là que l'opposition devrait accepter d'importe quelle mesure afin de lui permettre d'être à Londres pour l'ouverture de cette conférence? Le gouvernement conservateur ne doit pas chercher à faire porter la responsabilité de la conférence sur les promesses électorales de son chef.

Des amendements nombreux sont proposés à la loi des douanes. Le gouvernement doit donner à l'opposition tout le temps qu'il faut pour les étudier et non pas chercher à les faire passer à la vapeur. Les règlements de la Chambre sont ainsi faits qu'ils permettent à l'opposition publique de prendre connaissance des mesures législatives avant qu'elles ne soient adoptées. Dans le cas actuel, il n'en est pas ainsi. Les amendements au tarif n'ont été soumis à la Chambre qu'hier même et le gouvernement voudrait qu'ils soient adoptés d'ici la fin de la semaine. Le premier ministre semble avoir cherché à rendre la tâche de l'opposition aussi difficile que possible.

En présentant son budget, M. Dunning avait eu le soin de faire distribuer aux députés une liste qui mettait en regard l'ancien et le nouveau tarifs. C'est la seule façon de se retrouver en pareille matière. M. Bennett a cependant présenté ses modifications tarifaires sans donner un tel tableau comparatif. Il a prétexté que les élections complémentaires avaient pris tout son temps. M. Mackenzie King répond à cela que M. Bennett n'avait qu'à donner des ordres pour que les fonctionnaires du ministère du revenu national lui préparent un tableau comparatif.

Il est maintenant bien tard, mais le premier ministre ne devrait pas attendre davantage pour faire préparer un tel tableau.

Les modifications tarifaires que propose le gouvernement sont considérables. Il n'a pas été possible, depuis hier, de les examiner comme il le faut. Ces modifications sont d'une telle portée qu'elles méritent cependant d'être bien étudiées. Par exemple, les droits "anti-dumping" ont été haussés de 15 à 50 pour cent. Cette hausse est peut-être justifiable, mais il conviendrait tout de même que la Chambre ait l'opportunité de s'en rendre compte.

A première vue, il semble plutôt que le gouvernement se fasse reconnaître un pouvoir autocratique en matière tarifaire.

M. Mackenzie King signale un certain nombre des modifications tarifaires qui sont proposées. Il fait observer que la Chambre n'aura pas plus l'opportunité d'étudier celles-ci que les autres. Le gouvernement tient à proroger au plus tôt de façon à permettre au premier ministre de se rendre à Londres.

Simple question de décence, de courtoisie élémentaire, dit M. Mackenzie King, le gouvernement n'aurait pas dû hausser le tarif sur des marchandises que nous venions d'autres parties de l'Empire, juste à

la veille d'une conférence impériale. Le gouvernement aurait pu attendre jusqu'après la conférence pour proposer ses changements.

M. Mackenzie King dit qu'il a toujours été d'avis que les révisions tarifaires doivent rester hors de la politique. C'est pourquoi, sous son gouvernement, la commission du tarif a été établie. Cette commission était toujours prête à entendre tous ceux que les questions de tarif intéressent. L'un des premiers actes du nouveau gouvernement a été précisément de faire disparaître la commission du tarif. Est-ce parce que celui qui fut le président de la commission du tarif est devenu député? Le premier ministre avait justement une belle occasion de nommer à cette présidence quelqu'un de son choix. Mais il tenait peut-être à rester le seul maître.

Le consommateur souffrira

C'est le consommateur canadien, dit M. Mackenzie King, qui souffrira le plus des changements tarifaires. Ces changements affecteront surtout cette classe de la population qui est le moins en état de subir une augmentation du coût de la vie.

M. Mackenzie King dit que si le premier ministre a reçu la promesse d'un certain nombre d'industriels que l'augmentation des droits de douane ne se traduirait pas par une hausse des prix, c'est qu'il y a, en toute sorte de combinaison entre le gouvernement et ces industriels.

Le chef de l'opposition demande au premier ministre s'il serait disposé à ajourner le débat jusqu'après la conférence impériale, dans un mois environ. Cela ne changerait rien au chômage. L'opposition n'a pas du tout l'intention d'embarrasser le gouvernement à propos de la crise du chômage. Elle a laissé passer facilement les deux premières mesures soumises par le gouvernement. Mais c'est autre chose que de permettre au gouvernement d'opérer une révision tarifaire à peu près générale sous prétexte qu'il y a du chômage au pays.

Si le gouvernement tient absolument à faire passer ses mesures de révision tarifaire dès maintenant, n'est-ce pas la preuve qu'il y a une sorte de complot? Le premier ministre a dit qu'il a la promesse d'un certain nombre d'industriels que la hausse du tarif ne serait pas suivie d'une hausse des prix. C'est donc qu'il y a une entente.

M. Mackenzie King considère que les mesures que propose le gouvernement sont de nature à augmenter bien plus qu'à diminuer le chômage. La désertion des campagnes était déjà un mal dont on se plaignait. Si l'on favorise indûment les industries, peut-on croire que les gens des campagnes ne soient tentés d'abandonner la terre pour aller vivre dans les villes?

Par ailleurs, quel sera l'effet du nouveau tarif sur notre commerce? Il est évident que le coût de la vie va augmenter. Le consommateur canadien sera moins en état d'acheter qu'aujourd'hui. C'est en définitive le consommateur qui paiera pour tout cela.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a parlé eloquemment des femmes et des enfants qui ont fait et qui ont froid. Pour soulager la misère de ces gens, le premier ministre propose des mesures qui augmenteront le coût de la vie.

Aucune solution pratique

Le premier ministre n'a proposé aucune solution pratique à la crise du chômage. La question de la vente ou plutôt de la vente de céréales semble le laisser indifférent. Il ne propose en tout cas aucun moyen de remédier à la situation qui existe.

Juste à la veille d'une conférence impériale, le premier ministre n'aurait-il pas fait mieux de prendre l'égard de la Grande-Bretagne une attitude qui lui eût attiré des sympathies là-bas? Comment le premier ministre peut-il espérer que la Grande-Bretagne nous soit sympathique quand il hausse son tarif contre tous les produits de ces pays? Le premier ministre savait que les marchés allemand, français, italien sont fermés à nos produits agricoles. Avant de partir pour Londres, le premier ministre aurait pu prendre une attitude plus sympathique envers les autres pays de l'Empire. Il ne l'a pas fait. Le Canada en subira les conséquences.

Sous-amendement Garland

Au cours du débat, le chef progressiste a présenté à son tour un sous-amendement au bill tarifaire du gouvernement.

Le sous-amendement Garland se lisait comme suit:

"Attendu que cette session du Parlement a été convoquée dans le but de remédier au chômage;

"Et attendu qu'il existe également une dépression extrême due en grande partie à notre incapacité de vendre notre blé et autres produits agricoles à des prix avantageux, ce qui augmente encore le chômage;

"Et attendu que le gouvernement a présenté comme remède à cette dépression économique existante une augmentation très accentuée de notre tarif douanier;

"Bien que cette Chambre reçoive avec plaisir du premier ministre l'assurance que les prix ne seront pas augmentés, la Chambre est convaincue que l'on ne décrète pas des mesures suffisantes de sanction;

"De plus, cette Chambre regrette l'absence de dispositions définies pour la sauvegarde des revendications ouvrières;

"La Chambre est d'avis que les propositions du gouvernement ne constituent point un remède permanent ou général au chômage;

"En particulier, elles ne nous aideront pas à obtenir des marchés pour nos produits agricoles; en général et de plus, cette Chambre est d'avis que la solution de notre problème ne peut être trouvée autre que dans l'adoption des principes coopératifs dans la production et la distribution et dans le contrôle du crédit par l'Etat"

Après de vives passes d'armes entre ministériels et oppositionnistes, le sous-amendement et l'amendement ont été passés au vote. Le premier a été battu par 193 contre 23; et le deuxième par 118 contre 73. Dans le premier cas 7 libéraux et les deux indépendants ont voté avec les progressistes, et sur l'amendement King les progressistes en bloc se sont abstenus de voter.

Le dernier débat

Le dernier débat avant l'entente des chefs quant à la prorogation a eu lieu samedi, dans la soirée. La Chambre en était à la discussion des modifications qui affectent les instruments aratoires.

Le chef de l'opposition affirme que l'augmentation des instruments de production agricole ne peut manquer d'intensifier le malaise dans les centres ruraux et partant dans tout le pays. M. Bennett ne parle que de la nécessité de l'urgence de développer le marché domestique pour les industries canadiennes. Mais en favorisant ainsi l'industrie aux dépens de l'agriculture, la politique du gouvernement n'est-elle pas précisément préjudiciable à l'industrie? Il ne sert à rien de produire si la classe des consommateurs n'est pas en état d'acheter.

Le premier ministre met une certaine aigreur dans sa réponse à M. Mackenzie King. Après neuf années de régime libéral, dit-il, le pays traverse une crise économique dont l'aigreur est manifeste.

M. Mackenzie King interrompt: "Le malaise est beaucoup plus grand depuis six semaines".

M. Bennett poursuit. Il dit que l'opposition ne demanderait pas que l'on fasse croire au peuple canadien que la crise est attribuable à six semaines de régime conservateur. Mais le fait est autre. Le malaise économique est la conséquence de neuf années de régime libéral. Quand les conservateurs ont pris le pouvoir, le point culminant était justement atteint. Il s'agit maintenant de remédier à une situation malheureuse.

L'opposition cependant ne veut pas en entendre parler. Les mesures qui sont offertes pour faire disparaître le malaise général, dans l'industrie comme ailleurs, ne lui conviennent pas. Il faudrait, à son gré, que les Canadiens continuassent d'acheter des produits fabriqués à l'étranger même s'ils doivent pour cela souffrir du chômage.

Pendant neuf ans, le parti libéral a fait tout son possible pour que la classe agricole crût à une prospérité qui n'existait pas. Aujourd'hui, le chef libéral n'a plus d'autre but que de faire croire au paysan que la crise est due à son indécision. Ce parti a payé pour son indécision. Le peuple l'a rejeté. Pourtant le chef du parti libéral ne veut pas des mesures de ceux qui viennent d'obtenir la confiance du peuple. Il continue d'affirmer qu'il n'est pas patriotique pour les Canadiens d'acheter des marchandises produites au Canada. Il s'imagine sans doute qu'il n'y a que lui qui puisse diriger convenablement les affaires de notre pays?

M. Bennett reproche à M. Mackenzie King d'avoir jamais pu offrir une politique définie. Le parti conservateur présente aujourd'hui un programme clair et précis. Il ne croit pas que ce soit une politique d'alternatives, d'indécisions et d'imprécisions qui puisse faire la prospérité du pays. Le gouvernement conservateur a un programme et il va l'appliquer dans le but de fournir du travail à tous ceux qui en réclament et sans augmenter pour cela le coût de la vie. Le nouveau gouvernement va s'efforcer de garder les Canadiens au Canada, d'ajouter à la richesse nationale au lieu de la laisser sortir notre argent, comme cela s'est fait sous l'ancienne administration; à raison de 900,000,000 par année. S'il ne peut y parvenir, s'il failait à la tâche, le gouvernement conservateur tombera mais au moins il n'aura pas fui les responsabilités qu'il a assumées.

La Chambre fut ensuite ajournée à lundi 11 heures alors que M. King et Garland firent leur déclaration rapportée au début et la prorogation eut lieu à 3 heures lundi après-midi.

La chasse à l'original dans les Prov. Maritimes

Selon des informations reçues aux bureaux-chefs du Canadian National, la saison de chasse à l'original et au chevreuil dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse s'ouvre sous de bons auspices.

Déjà, un grand nombre de chasseurs canadiens et américains sont rendus dans les camps.

Nouvelle locomotive du Canadian National

La locomotive la plus rapide au Canada, la Hudson, série 5700, est sortie des ateliers de la Montreal Locomotive Works pour être attelée au train le plus rapide du monde, l'"International Limited", du Canadian National, entre Montréal et Chicago. Une autre locomotive de la même série sera livrée à la compagnie d'ici un mois. Cette puissante locomotive a fait sa première course entre Montréal et Brockville. Elle a parcouru la distance entre Montréal et Toronto, soit 350 milles, en 6 heures, et celle de Montréal-Chicago en 18 heures 15.

Ce que les dyspeptiques doivent manger

EVITEZ LES GAZ — ET LES INDIGESTIONS

Les maux d'estomac ne nécessitent pas toujours un régime alimentaire rigoureux. Quelques aliments produisent réellement une acidité excessive tandis que beaucoup d'estomacs secrètent "trop d'acide" et donnent des "raids" de l'indigestion, du ballonnement et des douleurs après les repas; cet état peut être corrigé rapidement en servant d'un bon alkalin tel la Magnésie Bisurée en poudre ou en comprimés — qui convient idéalement au traitement de ces cas. En en prenant un peu après les repas, on neutralise les excès d'acide, on prévient les indigestions, on élimine les gaz et on évite les indigestions. Les mets préférés ne pèsent pas à l'estomac et seront digérés facilement et sans douleurs. Nous vous garantissons que vous obtiendrez ces résultats ou nous vous rembourserons. Toutes les bonnes pharmacies vendent la Magnésie Bisurée avec cette garantie.

QUI - VA - LA ? ! ...

NOUS NE CONNAISSONS PAS CES GENS. SONT-CE DES MARCHANDS DE VENISE? EN GARDE!

Les gazettes à grandes nouvelles ont fait un joli brouhaha sur l'événement qui eut le Bassin de Chamby pour théâtre, au cours de l'après-midi de dimanche huit jours. Disons tout de suite, à l'honneur de la population de Chamby, dont le total est d'environ 3,000 âmes, qu'une quarantaine de personnes seulement s'étaient jointes aux quelques cents spectateurs payés pour venir figurer autour d'une estrade sur laquelle on avait exhibé plusieurs spécimens de (peaux-rouges) modernes, qu'on dit être des étoiles de l'écran... américain, va de soi.

Il appert, s'il faut en croire les promoteurs, que d'ici peu de temps, ce beau Chamby, dont les destinées sont actuellement présidées par M. Hortensius Bélique, va devenir un second "Hollywood", que les vedettes du cinéma vont traîner — oh! pardon — vont arpenter les rues de ce coin enchanteur de la vallée du Richelieu.

On aurait pu croire la chose. N'eût été la grande ambition du promoteur, de faire vite, ambition qui pourrait bien faire périr son maître.

M. le promoteur a l'art plus expéditif que psychologue. Il veut épaté!

Dans l'esprit de nos braves habitants, l'on considère le coup de scène de dimanche comme un joyeux voyage de fin de semaine, payé à des compagnons de travail, toujours prêts à rendre service. Mais, il n'est pas impossible que le metteur en scène ne soit pas obligé de dire à ses camarades: vous m'avez tiré à l'aidé car, invités à dire quelques mots, toutes et tous, actrices et acteurs, ont témoigné de leur reconnaissance pour l'occasion qui leur était donnée de venir faire visite... et de l'espoir de revoir à Chamby pour y travailler. On n'a pas précisé la date de ce retour. Et pour cause. C'est donc qu'il n'y a rien de défini. Tout est à l'état de projet.

Nous avons l'effet d'être appelés à assister à une pièce qui va se jouer dans un avenir rapproché. Cette pièce sera-t-elle du genre Grand Guignol? La comédie commencée aura-t-elle un drame comme dénouement? Les personnages prendront-ils figures de Shylock... dont le jeu est d'engouffrer les déus?

Il nous souvient, il y a de cela six ou sept ans environ: un beau monsieur était venu de loin.

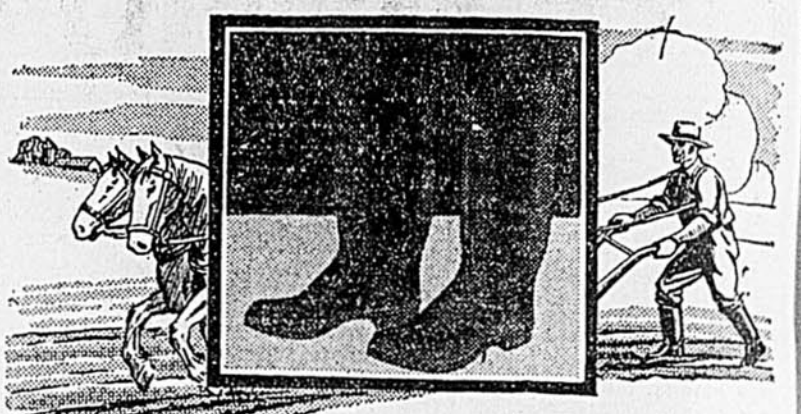
(A beau mentir, qui vient de loin) Le vieux monsieur, genre gentilhomme, avait vite fait connaissance de personnes serviables pour annoncer une nouvelle manufacture à Chamby. De bonnes gens, au cœur plein de gratitude, avaient manifesté leur désir de venir en aide à l'entreprise. Il n'était pas raisonnable qu'un étranger supportât seul les lourdes responsabilités d'une organisation qui devait rendre notre localité l'une des plus florissantes de la région.

Nous avons été témoins d'un acte de patriotisme un peu rare. Un brave vieillard, anxieux d'apporter sa quote-part, afin d'aider ses concitoyens à se trouver du travail à ce nouveau foyer auquel tant d'espérance s'accrochait, alla chez un ami, lui emprunta une somme de cinq cents piastres. Le montant mis avec ses économies personnelles, ce patriote s'en fut porter son millier de piastres... au monsieur qui venait de loin.

La moisson était bonne. Il fallait la faire durer le plus longtemps possible. On acheta une fabrique, nos gens doublèrent d'ardeur. Un jour, le beau vieux monsieur de

Les Chaussures de Caoutchouc Miner

sont l'assurance-maladie la moins coûteuse que vous puissiez acheter.



LE MODELE "BEAUCE"

Botte résistante, confortable et solidement fabriquée. Son tissu revêtu de caoutchouc est fortifié aux endroits où la marche exerce des tensions particulièrement fortes. Un traitement spécial, sous pression, sur des formes d'aluminium, fait disparaître toute porosité, relie fermement les diverses parties, et les fait longuement résister à l'usure. Toutes les bottes et chaussures lourdes de caoutchouc Miner sont "Traitées sous Pression."

Exigez les "Miner"

THE MINER RUBBER CO. LIMITED 50-57

Les CHAUSSURES de CAOUTCHOUC MINER Tiennent les Pieds Secs

Washington (washing town), était disparu... et avec lui, toutes les sommes souscrites par les nôtres.

Dimanche, en revenant du Bassin de Chamby, de l'endroit même où s'installèrent, en 1775, un groupe de Loyalistes, l'on se demandait si la progéniture de ceux qui durent passer la 45e ligne en 1776 ne venait pas jouer un autre drame.

Nous nous refusons à croire que les Anglais seront assez naïfs pour faire le jeu des Américains. Les maîtres de l'Empire ont résolu de prohiber le cinéma vanne de l'Empire britannique, et ce n'est pas par le fait de posséder une propriété à Chamby que les Américains pourront jouir longtemps du subterfuge.

En garde!

IROQUOIS.

Les cours publics de la Soc. St-Jean-Baptiste

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal accorde à l'instruction populaire un encouragement vraiment appréciable. Les cours publics du Monument national continuent d'attirer de nombreux élèves qui y viennent suivre les cours suivants:

Grammaire française; langue anglaise, classe élémentaire et avancée; sténographie, classe élémentaire et avancée; dactylographie et tenue de bureau; langue française, classe élémentaire et avancée; dictionnaire française et bon langage.

Me J.-Albert Bariteau, notaire, directeur de ces cours, fait remarquer que le cours de mines a été supprimé et remplacé par un cours de comptabilité élémentaire.

Chevaux Boiteux!

Absorbine arrête la boiterie résultant de jacte, forme, arros, courbure, forme, cartilage et autres affections similaires et rend votre cheval en sain état. Ce puissant liniment ne cause ni ampoules ni chute de poil, et le cheval guérit durant le traitement. \$2.50 chez les pharmaciens et marchands généraux. Brochure envoyée gratuitement W. F. Young, Inc., Immeuble Lyman, Montréal.

ABSORBINE

Soulage les Coups et les Plaies

Envoyez vos Fourrures brutes chez DUPUIS

Notre nouveau Service des Pelletteries est absolument gratis pour nos clients et nos amis les trappeurs. Non seulement nous vendrons toutes vos peaux brutes, mais nous verrons aussi à ce que vous obteniez les meilleurs prix cotés sur le marché au jour de leur réception. Vos fourrures seront assorties et évaluées par des classificateurs d'expérience — des hommes qui ont passé des années dans le commerce des fourrures. Le jour même de la vente, nous vous enverrons votre chèque pour le plein montant. Pas de délais. Pas de commission sur la transaction. Chaque cent dans votre poche. Afin de vous donner complète satisfaction, si vous nous en faites la demande lors de votre envoi, nous tiendrons vos fourrures à part pendant un laps de temps raisonnable pour vous permettre d'en approuver le prix.

DEMANDEZ dès aujourd'hui nos étiquettes d'expédition et instructions spéciales.

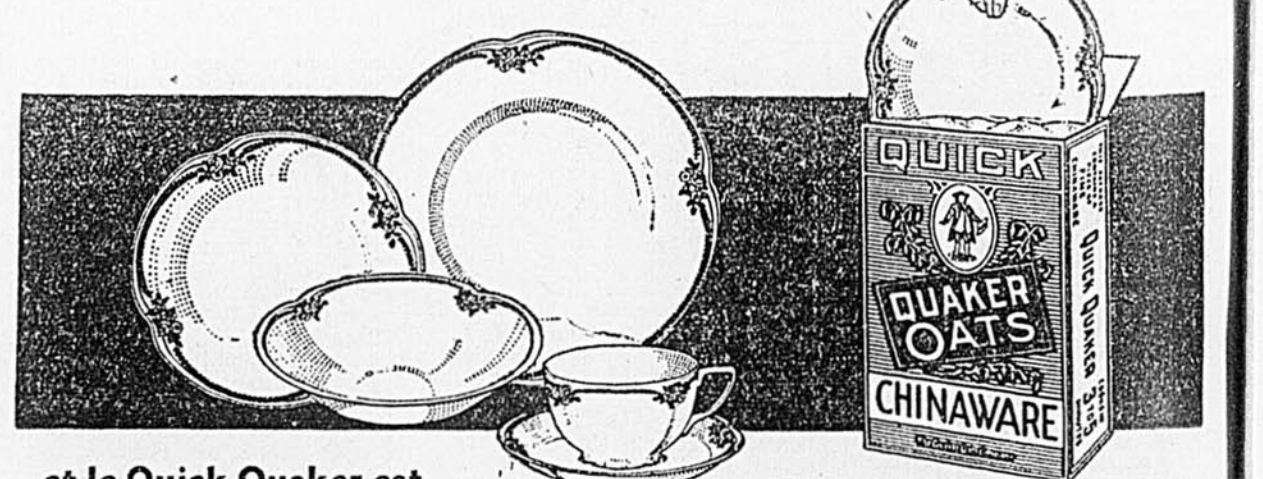
Comptoir Postal

Dupuis Frères

Montréal.

Porcelaine Anglaise

D'UN MODELE NOUVEAU DANS CHAQUE PAQUET



et le Quick Quaker est plus savoureux et plus nourrissant que la "simple farine d'avoine"

Tous les membres de votre famille sauront apprécier le goût délicieux, la saveur appétissante du Gruau Quaker — l'unique, l'incomparable! Et vous serez en outre charmée par les superbes pièces de porcelaine nouvelle que vous trouverez dans tous les paquets Quaker portant l'indication "Chinaware".

Quaker Oats est différent... meilleur... grâce à ses procédés de préparation qui consistent d'abord à choisir de l'avoine saine et ferme, à lui faire subir, dans des plats découverts, un rôtissage qui la rend succulente, floconneuse et tendre, puis à la rouler très mince. Les fabricants ont découvert que ce procédé de cuisson préalable aux moulins donnait au Gruau Quaker cette fraîche saveur d'amande dont tout le monde raffole.

Les divers procédés de préparation Quaker conservent à l'avoine toutes ses propriétés nutritives. Le Gruau Quaker contient 16% de protéines — l'élément de croissance, et 65% d'hydrates de carbone — l'élément producteur d'énergie. Il est aussi riche en minéraux et vitamines.

Commandez le Quick Quaker Oats marqué "Chinaware". Votre épicerie le tient, ainsi que le "Régulier" et le Quick Quaker sans porcelaine. Mais surtout, n'allez pas confondre le Quick Quaker avec les gruaux rapides quelconques. Le premier est le seul à vous offrir la saveur et les propriétés nutritives distinctives de Quaker. En vente en gros paquets de famille — jamais en grande quantité. Tous les paquets de Quaker contiennent des coupons échangeables pour des primes intéressantes.

QUICK QUAKER OATS

CUIT EN 2 1/2 MINUTES

854-7